

LE DEVOIR

Exigez
L'Agenda!



X C N° 84

LES SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 AVRIL 2000

1,95 \$

+ TAXES = 2,25 \$

LES ARTS

**BRIGITTE HAENTJENS
MONTE ÉLECTRE
DE SOPHOCLE**

PAGE B 4

LES ACTUALITÉS

**LE PETIT ELIAN EST
PLONGÉ AU CŒUR D'UNE
GUÉRILLA JURIDIQUE**

PAGE A 14

LES LIVRES

**JOURNÉE MONDIALE
DU LIVRE ET DU DROIT
D'AUTEUR**

PAGE D 1

PERSPECTIVES

Les oignons d'Ottawa

Une guerre intergouvernementale s'ouvre au Canada sur le front de la santé. Après l'éducation (avec les bourses du millénaire) et les services sociaux (les congés parentaux), Ottawa veut maintenant s'immiscer dans la santé en imposant aux provinces un plan national de réforme de leurs réseaux. Pourtant, Ottawa aurait du travail à faire dans ses propres sphères de compétences, à commencer par la santé et l'éducation des autochtones où il se traîne les pieds.

C'est une guerre de visibilité que livre le gouvernement de Jean Chrétien. Ce dernier compte faire la prochaine campagne électorale sur le thème de la santé, un sujet, s'il en est un, cher aux Canadiens. Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a entamé une ronde de négociations avec ses homologues provinciaux. Un réinvestissement fédéral dans la santé, met-il en garde, ne saura se faire sans l'adoption d'un plan national de restructuration des systèmes de santé.



Hélène Buzzetti

M. Rock jongle avec un programme de gestion des cohortes infirmières, une réforme de la rémunération des médecins, le développement des soins de longue durée et à domicile ou encore la création d'un organisme pancanadien qui déciderait des médicaments devant être couverts par le régime public. Toutes des actions qui, en affectant directement le quotidien des gens, permettraient en temps voulu d'aller chercher des votes. Des actions, surtout, beaucoup plus «rentables» politiquement que n'importe quel plan en faveur d'une amélioration des conditions de vie des autochtones.

En 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones rappelait cruellement au gouvernement canadien les problèmes de santé des Premières Nations. Comparativement à la moyenne canadienne, leur espérance de vie est inférieure de sept à huit ans et la mortalité en bas âge est deux fois plus élevée. De plus, la tuberculose est 43 fois plus répandue chez les autochtones que dans le reste du Canada, un taux de propagation, écrivait la commission Erasmus-Dussault, similaire à celui de l'Afrique.

La tuberculose est 43 fois plus répandue chez les autochtones que dans le reste du Canada

En 1998, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a utilisé l'indice de développement humain de l'ONU et réalisé que les autochtones vivent dans des conditions dignes du Tiers-Monde. Un an plus tard, un rapport sur la santé de la population canadienne écrivait qu'il devenait «de plus en plus urgent» de se pencher sur la santé des autochtones, rappelant notamment leur taux de suicide de deux à neuf fois plus élevé que chez les autres Canadiens.

En matière d'éducation, les constats sont les mêmes. Le Vérificateur général dénonçait cette semaine les retards considérables des peuples autochtones: un taux d'abandon après la troisième année du secondaire six fois plus élevé que chez les autres jeunes et moitié moins de diplômés du secondaire dans les réserves (37 %) que dans le reste du pays (65 %). A ce rythme, écrivait-il, le fossé prendra 23 ans à être comblé.

Quant à la santé des militaires canadiens, qui relève aussi du gouvernement fédéral, le scénario est analogue. L'année dernière, les Forces canadiennes constataient que les services médicaux aux militaires n'étaient «pas aussi bien dispensés» que ceux offerts à la population civile, et que le corps médical militaire était «démoralisé» par une «charge de travail trop lourde» et l'absence d'une «vision stratégique» et de «leadership». Sur 151 postes de médecins militaires, 55 n'avaient pas trouvé preneur. Ottawa a dû annoncer qu'il faciliterait l'accès des soldats... aux réseaux de santé des provinces. Déjà, en 1994, des lacunes avaient été

VOIR PAGE A 14: OTTAWA

MÉTÉO

Montréal Ciel variable. Max: 10 Min: 5
Québec Nuageux. Max: 4 Min: 1

Détails, page C 6

INDEX

Annonces C 11 Éditorial..... A 12
Bourse C 9 Livres D 1
Les Arts B 1 Le monde A 10
Avis publics... C 10 Les sports C 12
Carrières A 8 Mots croisés C 11
Economie C 1 Plaisirs..... C 14

www.ledevoir.com

Électrochoc boursier

La poussée de l'inflation aux États-Unis provoque une autre dégringolade des marchés, Nasdaq en tête

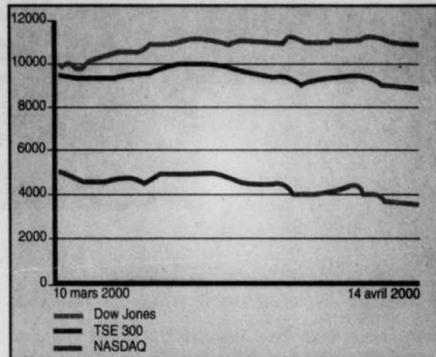
FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Les choses vont de mal en pis pour les titres surévalués de la «nouvelle économie». Dans la foulée des mauvais chiffres publiés sur l'inflation en mars aux États-Unis, la Bourse électronique Nasdaq a enregistré hier la deuxième

plus forte baisse de son histoire en pourcentage, entraînant dans son sillage l'ensemble des parquets de la planète et frappant aussi de plein fouet les petits investisseurs entrés récemment sur le marché.

L'indice de la Bourse américaine qui accueille des titres

VOIR PAGE A 14: BOURSES



Artistes de la violette



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

AVIS à tous les amoureux des violettes africaines: le Chalet du parc Maisonneuve tient en fin de semaine une exposition de plus de 300 plants de violettes différents. La Société des Saintpaulia de Montréal, qui regroupe près de 200 amateurs de violettes, organise l'événement en collaboration avec le Jardin botanique de Montréal. Une distribution de prix aura aussi lieu. En effet, l'élevage des Saintpaulia, ou violettes sous leur nom latin, est un art en soi que seuls les pouces verts maîtrisent. À vous de juger du plus beau plant! La présidente de la société, Nicole Charbonneau, entourée d'un masque du jardin de Chine du Jardin botanique, semble avoir fait son choix.

Tinky Winky au royaume de la bébé-consommation



Avant les Teletubbies, télédiffuseurs et producteurs hésitaient à viser un public de bébés. Le tabou maintenant bien brisé, les entreprises américaines de fast-food flairent le bon filon publicitaire, au grand dam des groupes qui se portent à la défense des enfants.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Après les stratégiques alliances Burger King-Pokémon, Poulet frit Kentucky-Star Wars et Harvey's-Crayola, voilà que la chaîne de fast-food McDonald s'associe aux Teletubbies, qui rejoignent un public de bébés de deux ans et moins. C'en est trop, estime une coalition américaine qui monte maintenant aux barricades.

VOIR PAGE A 14: TELETUBBIES

Dernier mandat de Guy Chevrette

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

«Vous voulez une primeur? Je ne me représente pas aux prochaines élections.» Le ton du ministre des Transports, Guy Chevrette, était suffisamment convaincant pour que l'envolée ne soit pas qu'une simple boutade. «Ca va bientôt faire 25 ans que je suis en politique et j'ai décidé d'accrocher mes patins.»



Guy Chevrette

Insistant sur le fait qu'il ne calmera pas son ardeur au travail d'ici là, celui qui a soufflé sa soixantième bougie en début d'année estime qu'il sera

VOIR PAGE A 14: CHEVRETTE

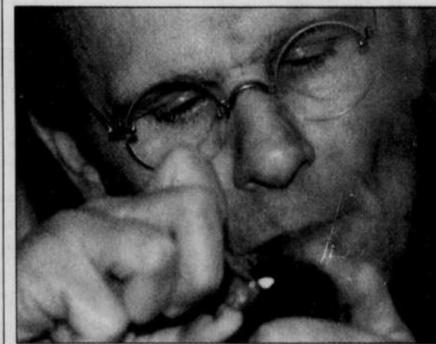
La révolte selon Pennac

Il a le regard doux du conteur, secoue sa pipe, respire calmement avant d'entrer dans le vif du sujet. De passage à Montréal avant de filer vers le Salon du livre de Québec, Daniel Pennac semble avoir tout son temps pour parler de la première bande dessinée, *La Débauche*, qu'il a pondue avec son ami et illustrateur Jacques Tardi, autour d'un thème qui lui tient à cœur: le «débauchage», ou le congédiement sauvage d'employés par les grandes entreprises, en ces temps de mondialisation.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

On l'imagine bon enfant, centre affectueux d'une tribu en constante transformation, comme en témoigne la célèbre série de ses romans sur la famille Malaussène, au succès qu'on connaît. Cette fois, on découvre un homme engagé, convaincu. La douceur et la patience elles-mêmes deviennent acte de civisme, prennent valeur d'exemple, sont affaires de principe, chez Daniel Pennac. *La Débauche*, publiée chez Gallimard, raconte l'histoire d'un directeur de ressources humaines sans scrupules, et de la haine et du désespoir qu'il suscite en congédiant d'innombrables employés.

VOIR PAGE A 14: PENNAC



ÉRIC SAINT-PIERRE LE DEVOIR

Daniel Pennac

GÉRARD BOUCHARD

GENÈSE DES NATIONS ET CULTURES DU NOUVEAU MONDE

Essai, 504 pages • 34,95 \$

Comment naît une société? Comment se mettent en place l'État, la nation, l'identité?



Boreal
Qui m'aime me lise

GÉRARD BOUCHARD

GENÈSE DES NATIONS
ET CULTURES DU
NOUVEAU MONDE

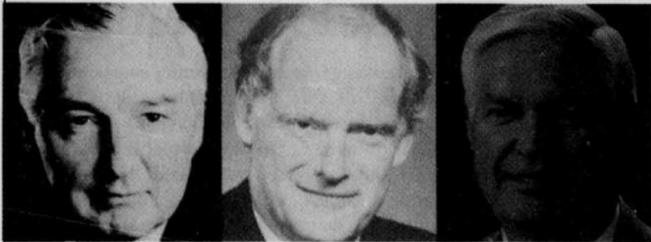
UN MONDE DE PROJETS

INVESTIR DANS LE SAVOIR, C'EST GARANTIR NOTRE AVENIR.

L'École Polytechnique, l'École des Hautes Études Commerciales et l'Université de Montréal:
le plus important complexe universitaire du Québec part en campagne de financement.
Objectif : 125 millions de dollars.

Un monde de projets, c'est plus de 150 projets d'envergure qui s'articulent concrètement autour des grands enjeux de notre société. Véritable pont entre la communauté universitaire et son milieu, Un monde de projets profite déjà de l'appui solide d'un cabinet de campagne composé des dirigeants des plus grandes entreprises québécoises. Comme eux, nous croyons que la recherche de nouveaux savoirs est la pierre angulaire du rayonnement mondial de notre société.

Venez nous voir au www.unmondedeprojets.com



Paul Desmarais
Power Corporation
du Canada

André Caillé
Hydro-Québec

Robert E. Brown
Bombardier inc.

Cabinet de campagne

Président d'honneur :

Paul Desmarais

Power Corporation du Canada

Coprésidents :

André Caillé

Hydro-Québec

Robert E. Brown

Bombardier inc.

Membres :

André Bérard

Banque Nationale du Canada

Guy Bisaillon

Banque Scotia

Conrad M. Black

Argus Corporation Limited

Jacques Bougie

Alcan Aluminium Limitée

Pierre Brunet

Financière Banque Nationale

Derek H. Burney

CAE inc.

Serge Carrière

Servier Canada Inc.

Serge Fortin

Bell ActiMedia inc.

Claude A. Garcia

Compagnie d'assurance Standard Life

Serge Godin

Groupe CGI inc.

Jeannine Guillevin Wood

Guillevin International inc.

Lionel P. Hurtubise

Ericsson Canada inc.

Phyllis Lambert

Centre canadien d'architecture

Monique F. Leroux

Banque Royale du Canada

Pierre H. Lessard

Metro Inc.

André Marcheterre

Merck Frosst Canada & Co.

Rémi Marcoux

Groupe Transcontinental G.T.C. Ltée

Normand Morin

Groupe SNC-Lavalin inc.

Brian Mulrone

Ogilvy Renault

Philip M. O'Brien

Devencore Itée

Robert Panet-Raymond

Banque CIBC

Pierre Karl Péladeau

Quebecor inc.

Paul Delage Roberge

Les Ailes de la Mode

Louise Roy

Télémedia communications inc.

Guy Saint-Pierre

Groupe SNC-Lavalin inc.

Lino Saputo

Groupe Saputo inc.

Jean-Pierre Sauriol

Dessau-Soprin inc.

Paul M. Tellier

Canadien National

Yves Thibodeau

Groupe conseil DMR inc.

André Bisson

Université de Montréal

Jean-Paul Gourdeau

École Polytechnique
de Montréal

Serge Saucier

École des Hautes Études
Commerciales de Montréal

Robert Lacroix

Université de Montréal

Réjean Plamondon

École Polytechnique
de Montréal

Jean-Marie Toulouse

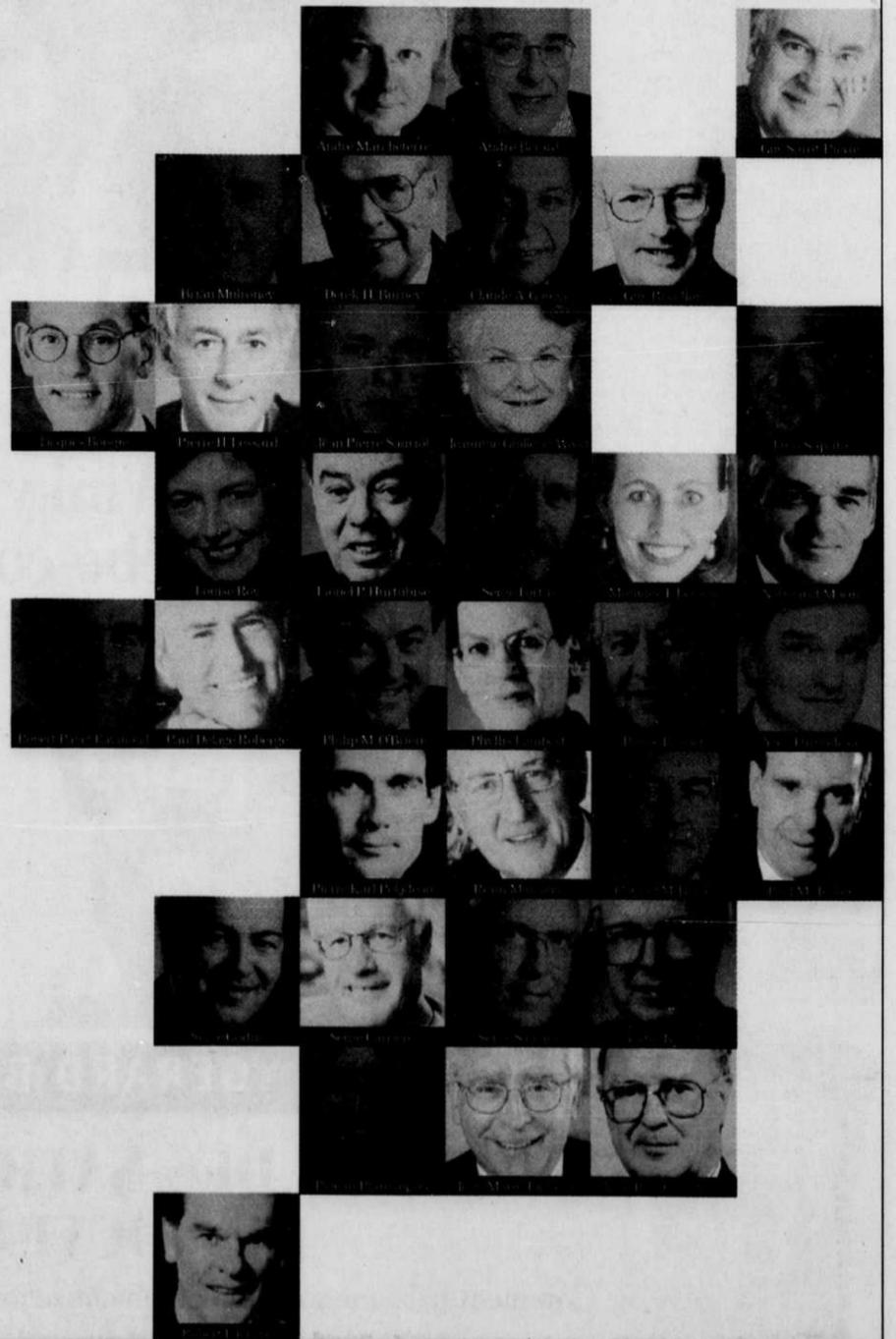
École des Hautes Études
Commerciales de Montréal

La campagne de financement

Un monde de projets

C.P. 6128, succ. Centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3J7



La campagne de financement



LE DEVOIR ACTUALITÉS

LE VARIA NOUVEAU EST ARRIVÉ!
Ici, le peuple gouverne
 Pour une réforme de la démocratie
 Michel Boucher
 Filip Palda
 24,95 \$ - 272 pages
 www.varia.com

BPC à Granby

Les sols contaminés seront éliminés dans cinq ans

Schneider utilisera de l'équipement portatif pour faire le travail

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
 LE DEVOIR

La société d'équipements électriques Schneider Canada prévoit éliminer dans cinq ans les 7000 tonnes de sols contaminés aux BPC entreposés dans le terrain de son ancienne usine de Granby en utilisant un système de désorption thermique portatif qui traiterait ces toxiques sur place.

C'est ce qu'a déclaré au *Devoir* la responsable de la sécurité et de l'environnement chez Schneider Canada, Gladys Thomas, qui a ajouté que cette société est prête à donner au ministère de l'Environnement des garanties financières équivalentes au coût total de l'élimination de cette imposante masse de sols contaminés. Le ministère serait ainsi assuré que l'octroi à la Schneider d'un nouveau permis «temporaire» de cinq ans ne constituerait pas une manière de contourner le règlement sur les matières dangereuses, qui interdit d'enfouir des sols contaminés à plus de 50 parties par million (ppm) de BPC.

Les cellules à sécurité maximale, dont Québec a autorisé en 1994 la construction et l'entreposage «temporaires» pendant cinq ans, contiennent 2900 tonnes de sols contaminés à plus de 50 ppm. Le reste affiche des concentrations allant de 10 à 50 ppm de BPC.

Mais pourquoi la Schneider n'est-elle pas prête à procéder maintenant à l'élimination de ces sols contaminés alors qu'on lui avait émis un certificat temporaire à cette condition?

En cinq ans, explique Mme Thomas, la Schneider a relevé cinq technologies de base susceptibles de faire ce travail sans impacts. La plus intéressante, dit-elle, semble la désorp-

tion thermique qu'utilise précisément Récupère-Sol, la seule société commerciale autorisée à éliminer des BPC au Québec. La désorption chimique chauffe les BPC sans les brûler afin qu'ils se détachent de leur support physique. Ils se liquéfient alors ou s'évaporent. Ils sont ensuite récupérés pour être introduits dans un petit incinérateur où ils sont détruits en séjournant au moins quelques secondes à plus de 1150 degrés centigrades, ce qui élimine à plus de 99,9999 % les dioxines et furannes susceptibles de se former pendant la combustion.

La Schneider a trouvé un procédé de désorption thermique portatif actuellement en instance d'homologation aux États-Unis, procédé qu'elle espère pouvoir utiliser dans cinq ans lorsqu'il aura fait ses preuves ailleurs.

La Schneider estime que le risque de transporter autant de BPC — 370 camions sur une distance de 480 kilomètres — est trop élevé, ce qui l'a amenée à opter pour une destruction sur le site même d'enfouissement en utilisant un équipement portatif.

Mme Thomas reconnaît que des BPC traversent chaque jour le Québec en direction de l'usine Récupère-Sol. Et aucun problème notable n'est survenu. Elle soutient quand même que le nombre de camions requis pour déplacer le contenu des cellules de la Schneider et l'ampleur du chargement en cause augmentent les risques d'accident de façon disproportionnée, comme le lui aurait affirmé une firme de consultants.

Le gouvernement du Québec a pour sa part acheminé une quantité encore plus grande de sols contaminés aux BPC, soit les 10 000 tonnes qui reposaient à Saint-Basile-le-Grand, jusqu'à l'incinérateur de Swan Hill, en Alberta, sans qu'aucun problème de transport ne survienne.

Le Saint-Laurent et les Grands Lacs

Des masses d'eau sont engrangées en prévision d'un été critique

Le Saint-Laurent a accusé l'été dernier une baisse spectaculaire de son niveau et de son débit. Mais l'été qui vient pourrait s'avérer aussi critique, sinon davantage pour la navigation commerciale et les espèces vivantes du fleuve. Mais en cas de problème, les bateaux auront la priorité, ce qui en ferait le rempart des espèces fluviales.

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
 LE DEVOIR

Le Bureau de régulation des Grands Lacs et du Saint-Laurent prévoit que les réserves et les débits du mégabassin laurentien pourraient se comparer à la situation vécue en 1965-66, soit le plus bas niveau connu des 40 dernières années.

C'est cette situation, jugée critique, qui a amené avant-hier les autorités canadiennes et américaines à décider, lors d'une réunion tenue à Washington, de réduire au minimum le débit de sortie du lac Ontario pour hausser ses réserves à 10 cm au-dessus de sa moyenne historique. Son niveau est actuellement de 8 cm sous cette moyenne.

Le Québec, qui était représenté à la réunion de Washington par André Carpentier, du ministère québécois de l'Environnement, a obtenu une hausse du débit de sortie du lac Ontario de 300 mètres cubes seconde (m³/s), en sus des 5300 m³/s adoptés comme minimum absolu d'ici l'été, pour assurer une crue minimale aux poissons du Saint-Laurent pendant la phase cruciale de la fraie et de l'alevinage. Mais, même à ce niveau, la partie supérieure des milieux humides, fréquentés par la sauvagine, risque fort de ne pas être disponible.

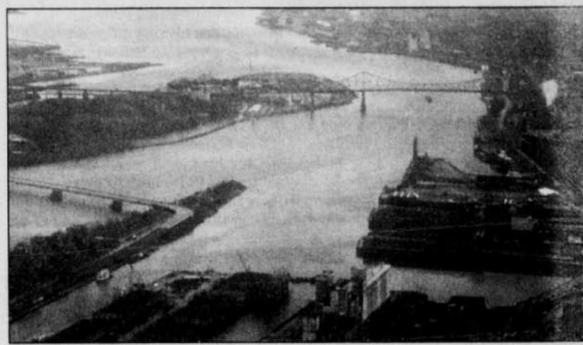
Selon Peter Yee, le chef du Bureau de régulation auquel les deux pays sont représentés, on n'en est pas à une gestion de crise sur le fleuve, mais la situation sera sans doute cri-

tique parce que la réserve d'eau qu'on va tenter de constituer dans le lac Ontario risque d'être tout juste suffisante pour maintenir la navigation commerciale dans la voie et dans le chenal maritime à partir de Montréal.

L'été dernier, malgré un étiage spectaculaire, qui avait laissé à découvert des chenaux entre des îles du fleuve devant Montréal, les gestionnaires du Saint-Laurent et des Grands Lacs avaient réussi à maintenir la voie maritime, y compris le lac Saint-Louis, à la cote de navigation, soit autour de 20,6 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Pour l'instant, la crue fluviale a une allure presque normale. Au port, le niveau du fleuve se situait, entre le 6 et le 12 avril, à 1,57 m au-dessus du niveau de «conception» du chenal fluvial, une «conception» axée sur les exigences de la navigation commerciale. Devant Montréal, le Saint-Laurent affichait durant la même période un débit de 9120 mètres cubes à la seconde (m³/s) alors que sa moyenne depuis 40 ans se situe à 10 070 m³/s. Mais cette crue 2000 risque d'être passagère parce que l'Outaouais achève sa crue avec un débit moyen de 3660 m³/s depuis deux semaines (3492 m³/s comme moyenne d'avril). Mais cela devrait diminuer rapidement, précise M. Yee, car la neige n'a pas été abondante cet hiver dans ce bassin versant.

Et la situation a été pire encore dans le bassin des Grands Lacs, ce qui augure fort mal pour le Saint-Laurent, qui y prend sa source. Les Grands Lacs, qui sortent de leur crue



ARCHIVES LE DEVOIR
 La réserve d'eau risque d'être tout juste suffisante pour maintenir la navigation commerciale dans la Voie et dans le Chenal maritime à partir de Montréal.

printanière, affichent déjà des niveaux critiques. Il y a deux jours, le lac Supérieur se retrouvait 16 cm sous sa moyenne historique, les lacs Michigan et Huron à 51 cm sous la moyenne, le lac Érié à 24 cm et le lac Ontario, la réserve immédiate du Saint-Laurent, à 8 cm sous la normale.

La stratégie de gestion adoptée avant-hier à Washington, qui a amorcé hier soir à minuit une réduction des débits de sortie du lac Ontario, vise à hausser d'environ un demi-centimètre son niveau dès la semaine prochaine jusqu'à 10 cm au-dessus de sa moyenne historique en prévision de l'été. Si les précipitations et les apports du lac Érié le permettent, évidemment. À ce moment-ci de l'année, le lac Ontario affiche un débit historique de 7100 m³/s. Avec sa basse réserve actuelle, il pourrait écouler vers le Saint-Laurent quelque 6250 m³/s, précisait M. Yee. Mais la stratégie d'économies maximales adoptée à Washington a limité hier soir son dé-

bit de sortie à 6000 m³/s. Le scénario adopté par le Bureau de régulation prévoit que le lac Ontario laissera néanmoins passer en tout temps un minimum absolu de 5300 m³/s, ce que le Québec a fait hausser à 5600 m³/s pour les besoins de sa faune aquatique et allée d'ici l'été.

Cette stratégie, qui consiste à mettre en banque une partie de la crue naturelle au profit des navires l'été prochain, est contestée par plusieurs spécialistes de la faune du gouvernement, qui jugent inutile d'avoir des débits importants en été dont ne pourra pas profiter une faune qui n'a pu venir au monde en raison de la disponibilité amoindrie de sites de fraie. Depuis 40 ans, les priorités ont été plutôt définies en fonction de la navigation commerciale. Depuis deux ans, cependant, le Bureau de régulation ajoute des critères environnementaux à sa gestion, mais ils sont le fruit, précise M. Yee, «de l'expérience et de ce qui est faisable».

Les Éditions Histoire Vivante
UN LIVRE SUR VOUS
 ou
sur votre entreprise
 Des souvenirs qui traverseront les époques
 Quel beau cadeau à offrir à ses parents... ou à ses enfants
 Depuis 1979
 Téléphonnez-nous pour obtenir un dépliant sans obligation de votre part
 (450) 458-1635
 www.cloxt.com/histoire-vivante

Miniman
 par Newman

BOUTIQUE
Enfants Deslongchamps
 Vêtements pour enfants 0-18 ans
 Vêtements de maternité
 1007, RUE LAURIER OUEST,
 OUTREMONT
 TÉL.: 274-2442

ANDRÉ PRATTE

Les oiseaux de malheur
 Essai sur les médias d'aujourd'hui
 essai 22,95 \$
 «Les grands consommateurs d'information, les amateurs de tribunes téléphoniques [...] raffolent de ce jeu de massacre. Catalogue rythmé et très accessible des travers de la presse québécoise.»
 LOUIS CORNELIER, *Le Devoir*
 «Un essai pamphlétaire qui tombera comme un pavé dans la mare médiatique.»
 YVES BOISVERT, *La Presse*
 «Absence de perspective, presse, manque de moyens, voilà un portrait de la profession qui devrait vider les salles de classe des départements de journalisme.»
 NATHALIE COLLARD, *Voir*
 Avec les Prattes, on lit, on aime, on s'enthousiasme.
 RAYMOND GIROUX, *Le Soleil*

Napoléon Caron
Deux voyages sur le Saint-Maurice

 En train, en boggie, en canot, l'abbé Napoléon Caron rencontre Canadiens, Anglais, Écossais, Américains et Autochtones. Rien ne lui échappe. La Mauricie, lieu de métissage, terre de brassage ethnique, une région à redécouvrir.
SEPTENTRION
 www.septentrion.qc.ca

Nathalie ELLIOTT
Petit code grammatical
 APPROUVÉ PAR LE MEQ
 Prix spécial de 19,95 \$ jusqu'au 30 juin 2000.
 LIDEC inc.
 En vente dans toutes les librairies

vib éditeur
 www.edvib.com
 La passion de la littérature

THÉÂTRE CINÉMA
LA CARTE QUI VOUS PERMET DE JOUER AU TENNIS MAIS QUI VOUS DÉFEND DE PAYER CHER.

Profitez d'une année de loisirs à rabais. Plus de 90 activités avec la carte Accès Montréal.
 Entre autres, économisez :
 • à l'Atrium Le 1000 De La Gauchetière
 • au Centre aquatique de Rivière-des-Prairies
 • au Centre d'escalade intérieur Horizon Roc
 • au Centre de tennis du parc Jarry
 • au golf municipal
 • à l'Omnium du Maurier, du 12 au 20 août 2000
 • à l'Option Santé, centre de conditionnement physique
 • aux piscines de l'île Sainte-Hélène
 • au Tazmahal, roulodôme et Skate Park
 • à Tennis Montréal
 • aux terrains de tennis extérieurs de la Ville de Montréal
 La carte Accès Montréal, seulement 5\$, seulement pour les Montréalais et Montréalaises. Renseignez-vous au 87-ACCÈS, #610 ou procurez-vous le dépliant à votre bureau Accès Montréal ou à votre bibliothèque de quartier. www.ville.montreal.qc.ca/cam
MONTRÉAL

LE DEVOIR

POLITIQUE

Assurance-emploi

Le Bloc souhaite une réforme avant le prochain scrutin

Sa proposition sera soumise à la consultation

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Déterminé à obtenir des changements avant les prochaines élections, le Bloc québécois a présenté une « proposition globale » destinée à réformer en profondeur l'assurance-emploi.

En fait, il s'agit d'une synthèse des positions que le Bloc a défendues jusqu'à maintenant. Selon le député Paul Crête, il faut que l'assurance-emploi devienne plus équitable et adaptée aux réalités actuelles.

« Avec des surplus annuels de six milliards et un surplus accumulé de 34 milliards de dollars, le gouvernement peut se permettre d'avoir un régime qui est conforme aux réalités du marché du

travail actuel [...] et qui redeviendrait un instrument de redistribution de la richesse collective », a-t-il affirmé.

La proposition globale sera acheminée à des experts ainsi qu'à des regroupements de travailleurs et d'employeurs afin de recueillir leur opinion. Les résultats de cette consultation seront rendus publics à la fin du mois de mai.

Le Bloc demande entre autres que les travailleurs autonomes soient admissibles au régime, que les pénalités pour chômeurs fréquents soient retirées, que la durée des prestations soit augmentée et que les surplus soient versés dans un compte autonome. Bref, il s'agirait d'abolir une bonne partie des changements qui se sont produits lorsque l'assurance-chômage est devenue l'assurance-

emploi il y a deux ans.

Interrogé à ce sujet, M. Crête n'a pas été en mesure de chiffrer le coût de ces changements.

Certains ténors du gouvernement libéral ont laissé entendre récemment que des modifications pourraient être apportées au régime avant les prochaines élections. Les conditions d'admissibilité pourraient être ainsi assouplies.

M. Crête estime que la révision du régime ne devrait pas être associée à un enjeu électoral mais se réaliser avant le déclenchement du scrutin. « Nous ne pouvons pas tolérer l'attitude du gouvernement fédéral, qui se contente de proposer des réformes sans substance à saveur électorale », soutient-il.

Rapport de la commission politique

Les conservateurs s'en prennent aux pouvoirs du premier ministre

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le Canada des conservateurs donnera naissance à une réforme parlementaire qui s'appliquera à diminuer les pouvoirs du premier ministre pour les remettre aux élus du peuple.

« Les pouvoirs concentrés au cabinet du premier ministre doivent être limités et ceux du Parlement précisés et accrus », peut-on lire dans le rapport de la commission politique nationale du Parti progressiste-conservateur du Canada.

Rédigé en vue du congrès national que le PC tiendra à Québec du 11 au 14 mai, ce rapport est largement consacré à dénoncer les abus de pouvoir du premier ministre. « Les Canadiens sont en bon droit de s'inquiéter face à la centralisation accrue des pouvoirs de l'État au sein d'un petit groupe restreint de personnes influentes et non élues: les fonctionnaires. Ceux-ci se retrouvent principalement au cabinet du premier ministre qui, depuis la Seconde Guerre mondiale, a concentré entre ses mains plus de pouvoirs que n'en possèdent l'ensemble des ministres. »

Selon les penseurs de Joe Clark, elle est bel et bien révolue, cette époque où les grandes questions nationales étaient débattues et décidées, dans toutes les phases de leur élaboration, à la Chambre des communes. Après la période de questions, devenue un cirque médiatique plus qu'autre chose, la Chambre des communes se vide, ne laissant sur place que des députés conscrits par leur whip. La plupart des lois qui y sont adoptées ne contiennent que les intentions générales du législateur. Il appartient désormais à des armées de fonctionnaires spécialisés de déterminer, par des réglementations adoptées par le biais d'ordres en conseil, les aspects et les rouages déterminants de ces lois.

Entre autres pouvoirs, le premier ministre choisit les membres du cabinet ainsi que les sous-ministres et leur grand patron, le greffier du Conseil privé. Il nomme les juges de la Cour suprême ainsi que les autres juges fédéraux et les personnes responsables des diverses sociétés d'État. Il nomme les responsables de la Gendarmerie royale du Canada. Il

nomme le commandant en chef des forces armées ainsi que les membres de son état-major. Il nomme les ambassadeurs du Canada à l'étranger.

Le Parlement ne prend pas connaissance du budget avant que le ministre des Finances n'en commence la lecture. Entre le dépôt des budgets, le gouvernement peut imposer toute taxe ou impôt qu'il lui plaît, avant même de déposer la loi appropriée au Parlement.

Tout ce pouvoir est centré entre les mains d'un seul homme, élu par les seuls électeurs de sa circonscription et entouré de conseillers non élus. Ainsi, aux dernières élections fédérales dans le comté de Saint-Maurice, Jean Chrétien a recueilli 22 266 voix, ce qui ne constitue même pas la majorité absolue.

En conclusion, la commission politique du PLC recommande que le rôle des députés soit revalorisé, que les élections aient lieu à date fixe tous les quatre ans, qu'un système de représentation proportionnelle soit mis en place et que l'on procède, lorsqu'un candidat dans un comté n'obtient pas la majorité absolue (plus de 50 %), à un deuxième tour de scrutin.



Jean Chrétien est arrivé à Amman, hier, pour une visite de trois jours en Jordanie.

Chrétien envisage un rôle pour ses soldats au Liban-Sud

AGENCE FRANCE-PRESSE

Beyrouth — Le premier ministre Jean Chrétien n'a pas exclu, hier à Beyrouth, la participation de soldats canadiens à une force multinationale d'interposition de l'ONU au Liban-Sud après un retrait israélien.

« Nous sommes déjà sur le plateau du Golan », a-t-il souligné, interrogé lors d'une conférence de presse quant à la participation du Canada à une force internationale au Liban-Sud, à l'issue d'un entretien avec le président Émile Lahoud au second jour de sa visite au Liban.

« C'est de la responsabilité des Nations unies », a cependant souligné M. Chrétien, rappelant que le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, menait des « discussions » avec différentes parties au sujet des conditions du départ des troupes israéliennes, prévu avant la fin de juillet, du Liban-Sud qu'elles occupent depuis 1978.

« Si nous sommes invités à jouer un rôle, nous verrons lequel, en fonction de nos capacités à ce moment-là », a-t-il indiqué.

La Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), qui sera renforcée en vue du retrait israélien, déploie aujourd'hui quelque 4500 militaires venant de neuf pays. Le Canada, qui ne fait pas partie de la FINUL, participe en revanche, avec un contingent de 180 militaires, à la FNUOD (Force des Nations unies pour l'observation du désengagement) sur le plateau syrien du Golan, annexé par Israël.

Sur la question de l'accueil de réfugiés palestiniens, autre sujet sur lequel le Canada est fréquemment cité comme pouvant jouer un rôle, M. Chrétien a déclaré que « c'est un problème qui doit être résolu ».

« Pour avoir une vraie paix dans cette partie du monde, il faut régler le problème de tous les Palestiniens », a-t-il dit, soulignant avoir déjà abordé la question en Israël et en Égypte.

« Le gouvernement libanais nous a expliqué que, comme écrit dans la Constitution libanaise, il est clair que les Palestiniens ici sont des citoyens de passage », a-t-il noté.

Le Canada préside le Groupe de travail sur les réfugiés issu des négociations multilatérales sur le Proche-Orient, auquel participent 45 pays.

« Le Canada est une terre d'immigrants et aussi de réfugiés. Il est prêt à jouer un rôle », a affirmé M. Chrétien, tout en rappelant qu'« il faut d'abord qu'il y ait un accord global sur les réfugiés dans cette partie du monde ».

Environ un dixième des 3,5 millions de Palestiniens dispersés dans le monde arabe vivent au Liban, privés de l'essentiel des droits économiques, politiques et sociaux, dont près de la moitié dans 12 camps miséreux.

Une controverse avait éclaté lorsqu'un responsable israélien avait déclaré que le Canada était prêt à recevoir 15 000 réfugiés palestiniens.

M. Chrétien et son homologue israélien Éhoud Barak avaient tout à tour démenti. L'Autorité palestinienne de Yasser Arafat avait repoussé une telle suggestion, réitérant son attachement à l'application de la résolution 194 sur le droit des réfugiés à leur retour dans leur patrie.

M. Chrétien est revenu sur une autre controverse qu'il avait provoquée en estimant le 11 avril en Israël que le gouvernement et le peuple israéliens avaient « raison » de vouloir garder le lac de Tibériade: « J'ai dit qu'il devait y avoir négociation », a-t-il tempéré.

M. Chrétien a ensuite quitté Beyrouth pour Amman, dans le cadre de sa tournée au Proche-Orient, qui l'a déjà mené en Israël, à Gaza et en Égypte. Après Amman, il doit se rendre en Syrie et en Arabie Saoudite.

Prochain scrutin fédéral

L'Alliance canadienne veut présenter des candidats partout au Québec

LIA LÈVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le nouveau parti fédéral l'Alliance canadienne tient mordicus à présenter 75 candidats au Québec pour la prochaine élection. L'Alliance veut recréer au Québec la coalition de tous les horizons qui avait permis à Brian Mulroney de se faire élire.

L'Alliance canadienne, née du défunt Parti réformiste avec l'espoir de regrouper les forces de droite, amorce une campagne pour se faire

connaître des Québécois.

Un de ceux qui a le mandat de « percer » le Québec et d'y recruter des candidats est Peter G. White, membre du conseil d'administration du puissant groupe de presse Hollinger. M. White, membre du comité exécutif et du conseil national de l'Alliance canadienne, est un homme parfaitement bilingue, qui a des racines au Québec et en Ontario. Il se range derrière Tom Long, candidat pressenti à la direction de l'Alliance canadienne et stratège conservateur influent

sur la scène fédérale et ontarienne.

Pour la prochaine élection fédérale en 2001, M. White tient mordicus, et croit vraiment possible, à ce que l'Alliance canadienne présente des candidats dans toutes les circonscriptions fédérales au Québec. « Absolument. Il faut qu'on trouve 75 candidats. On aura 75 candidats », martelait-il en entrevue avec la Presse canadienne.

M. White veut se défaire de l'image du Parti réformiste, perçu au Québec comme anti-bilinguisme, voire anti-Québécois. Une publicité du Parti réformiste, aux élections de 1997, laissait entendre que trop de Québécois dirigeaient des partis politiques fédéraux et qu'il était temps d'élire un non-Québécois comme premier ministre.

M. White assure que l'Alliance canadienne est « un nouveau parti, avec un nouveau programme et un nouveau chef ». Preston Manning, le chef du défunt Parti réformiste, sollicite la direction de l'Alliance canadienne, tout comme Stockwell Day, Keith Martin et bientôt Tom Long.

L'Alliance appuie officiellement le bilinguisme officiel, veut toujours une réforme du Sénat, mais sans une « égalité artificielle » des provinces, et se dit plus ouverte aux minorités. Son cheval de bataille est la réduction des impôts, voire un taux unique d'imposition.

« On peut reconstituer un parti national. Le Québec sera le dernier morceau du puzzle à tomber en place. Ce qu'on essaie de faire, c'est de reconstituer la coalition que Brian Mulroney

avait fait naître en 1984. Là on avait un parti qui était vraiment national et on avait des appuis de partout. »

Il importe toutefois de rappeler que Brian Mulroney avait bénéficié de l'appui des nationalistes québécois, qui sont maintenant représentés par le Bloc québécois.

Une autre raison qui fait que la côte sera difficile à monter pour l'Alliance canadienne est que ce parti n'a au Québec aucune organisation de parti provincial derrière lui, contrairement à ce qui a cours dans plusieurs autres provinces, reconnaît M. White.

Idéologiquement, M. White se sent plus près de l'Action démocratique, mais ce petit parti de Mario Dumont n'a guère d'organisation à prêter à qui que ce soit. Et il serait malaisé de voir le Parti libéral de Jean Charest soutenir officiellement un adversaire du Parti libéral du Canada.

M. White demeure réaliste: il admet que les futurs candidats de l'Alliance canadienne au Québec n'ont « pas beaucoup » de chances d'être élus en 2001. Mais il voit plus loin.

Il envisage un gouvernement libéral minoritaire élu en 2001, avec une majorité de bloquistes au Québec. Selon son hypothèse, un tel gouvernement ne tiendrait guère longtemps et devrait déclencher une autre élection dans les mois qui suivraient. Et, lors de ce second scrutin, croit-il, l'Alliance canadienne aurait une chance de former un gouvernement minoritaire.

L'élection du chef de l'Alliance canadienne aura lieu les 23 et 24 juin.

GRANDE VENTE
DE RÉNOVATION

Solde jusqu'à

50%

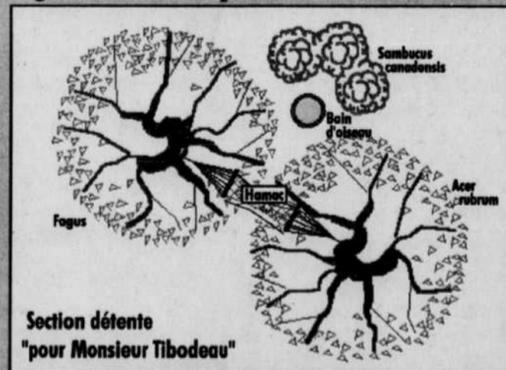
de rabais

Valide jusqu'au 22 avril 2000

1658, avenue
du Mont-Royal Est
527-2951

depuis 1919

Jardin des petits bonheurs

Section détente
"pour Monsieur Tibodeau"Conception Dupré (514) 978-7189
Plans d'aménagement et conseils horticolesLE CANCER
UNE QUESTION DE VIESEn avril, le cancer on en parle.
JOURNÉE PORTES OUVERTES26 avril 2000 de 9 h à 17 h
2075, RUE DE CHAMPLAIN, MONTRÉAL
(514) 527-2194LE QUÉBÉCOIS QUI BEUCHE
LE CANCER
www.fqc.qc.ca 1 800 363-0063

LES ACTUALITÉS

ÉTATS-UNIS

Un ancien marin aurait étranglé vingt prostituées

JOSEPH ALTMAN
ASSOCIATED PRESS



John Eric Armstrong sera inculpé vendredi prochain du meurtre de cinq prostituées de la région de Detroit et de trois tentatives de Mais il est aussi soupçonné d'au moins 11 autres meurtres depuis 1992.

tôt mené, a précisé Robert Agacinski, procureur adjoint du comté de Wayne.

Quant à la US Navy, elle a fait savoir qu'elle vérifiait si Armstrong avait bien fait partie de ses effectifs et si le USS Nimitz s'était trouvé dans les ports au moment où il commettait ses crimes.

Detroit — La liste sanglante s'allonge chaque jour. Après l'interpellation d'un ancien marin de la US Navy qui profitait de ses escales dans les ports du monde entier pour étrangler des prostituées, la police américaine pense désormais que le macabre bilan de John Eric Armstrong pourrait dépasser les vingt victimes.

Agé de 26 ans, il devrait être inculpé vendredi prochain du meurtre de cinq prostituées de la région de Detroit et de trois tentatives de meurtres. Mais il est aussi soupçonné d'au moins 11 autres meurtres depuis 1992: trois dans la région de Seattle (dont un homme), deux à Hawaii, deux à Hong-Kong et un respectivement en Caroline du Nord, en Virginie, en Thaïlande et à Singapour. Il risque la prison à vie.

Selon Marvin Winkler, n° 2 de la police de Detroit, le chiffre pourrait monter à 20 dans le monde, avec sans doute des prostituées tuées au Japon, en Corée du Sud et en Israël. «Les corps apparaissent au fur et à mesure de la progression de l'enquête. Il y a un modus operandi qui les relie et forme une piste», a confié jeudi l'agent de police Octaveous Miles.

Comme un bébé

Armstrong, qui a servi huit ans sur le porte-avions USS Nimitz, a été arrêté mercredi dans un quartier chaud de la ville, deux jours après que la police a découvert les corps décomposés de trois prostituées près d'une voie ferrée.

Marié et père d'un enfant, il n'aurait fait aucune difficulté pour parler. «En gros, il nous a dit qu'il avait tué ou tenté de tuer chacune des prostituées avec qui il avait eu une relation sexuelle», a expliqué M. Winkler. Sans réclamer d'avocat, «il a exprimé du remords plusieurs fois et pleurait comme un bébé».

Revenu il y a huit mois dans le Michigan et employé depuis peu au service des carburants à l'aéroport de Detroit, Armstrong s'est montré tout à fait coopératif et semblait lucide. Toutefois, un examen psychologique va être bien-

EN BREF

Esther Rochon une fois de plus honorée

C'est Esther Rochon qui a gagné le grand prix de la science-fiction et du fantastique québécois pour son roman *Or*, paru chez Alire. Le tout est accompagné d'une commandite de 2500 \$ provenant de la Fédération des caisses populaires du Québec. La cérémonie de remise du prix a eu lieu hier au Salon du livre de Québec. C'est la quatrième fois qu'Esther Rochon remporte ce prix pour sa production romanesque. *Or* est le cinquième tome d'une série intitulée *Les Chroniques infernales*, amorcée en 1995. On y rencontre, nous dit-on, «des fourmis tourmarloves monstrueuses travaillant à leur salut et qui deviennent des maisons symboliques...». Un univers à découvrir...

Deux auteurs de nouvelles ex-æquo

De son côté, Michel Dufour a remporté le prix Adrienne-Choquette pour son recueil de nouvelles, *Les Chemins contraires*, paru aux éditions L'Instant même, ex-æquo avec Nadine Bismuth, auteur de *Les gens fidèles ne font pas les nouvelles*, paru chez Borel. Ces prix ont été remis au Salon du livre de Québec par la Société des écrivains canadiens. Et c'est Maureen Waters qui a remporté la bourse d'excellence Gaston-Miron, remise par l'Association internationale des études québécoises. Cet honneur, accompagné d'une bourse de 5000 \$, récompense son projet intitulé *Au bout du monde, la conquête de l'espace nord-américain à travers la nouvelle et la poésie d'expression anglaise et française au Canada et aux États-Unis au XX^e siècle*.

Cinar et les prête-noms: la GRC confirme

(Le Devoir) — La GRC a confirmé hier que Cinar avait bel et bien utilisé des prête-noms, empochant ainsi 24 millions de dollars en soumettant de fausses déclarations quant au contenu canadien de plusieurs séries d'émissions. Selon RDI, les enquêteurs de la GRC auraient rencontré des scénaristes américains qui lui auraient confirmé avoir écrit des scénarios pour le compte de Cinar. La GRC a déposé un mandat de perquisition en Cour. Mais toujours selon RDI, Revenue Canada serait toujours en train de négocier avec Cinar en vue d'un éventuel remboursement, ce qui pourrait éviter que des accusations criminelles ne soient déposées contre la société.

Université: le Nouveau-Brunswick est plus généreux

(PC) — Le ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick accordera 164 millions de dollars aux universités en 2000-01, du jamais vu en neuf ans. Selon le ministre Elvy Robichaud, cette somme supérieure de 3,3 millions aux subventions de l'année précédente permettra aux institutions de planifier à plus long terme et de freiner la hausse des frais de scolarité.

Systeme de santé

Les centrales syndicales s'interrogent

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

L'heure est aux grandes questions en santé. Aujourd'hui, quelque 200 membres de la CSN, de la FTQ, de la CEQ, de la FIQ et d'organismes communautaires tiennent une rencontre afin de cerner les grands problèmes du système public de santé et trouver des solutions pour les régler. La coalition est née à la suite du dépôt du rapport Arpin, qui proposait une ouverture au secteur privé dans le domaine des soins de santé. Et les consultations publiques sur le financement du système de santé que tiendra bientôt la ministre Pauline Marois n'ont fait qu'attiser le feu. «On voit un mouvement vers la privatisation et on dit: c'est assez!», explique la porte-parole de la Coalition solidarité-santé, Marie Pelchat. «Il était plus que temps de mobiliser les forces vives pour former une résistance très organisée, parce que ceux qui ont décidé de faire de la santé une chose à vendre s'organisent».

Au cours du forum d'aujourd'hui, les participants vont concevoir un manifeste définissant, selon eux, ce que veut dire le droit à la santé. Ensuite, la coalition se propose d'aller faire valoir son point de vue lors des consulta-

tions publiques. «On va faire entendre notre voix dans toutes les régions du Québec», garantit Mme Pelchat.

À plus long terme

Bien consciente que la présence aux consultations ne suffira pas à elle seule, la coalition compte élaborer des stratégies à plus long terme. Les ateliers du forum traiteront de la privatisation, de l'utilisation des groupes communautaires pour diminuer les effets des coupes, du déstabilisme «dans la cour des femmes et des familles», du coût des médicaments et du mode de rémunération des médecins.

Par ailleurs, une conférence privée réunissant d'importants acteurs du secteur de la santé se tiendra lundi à l'hôtel Reine-Élisabeth. Les participants ont été triés sur le volet et la rencontre de deux jours aura lieu à huis clos. «Les conférenciers préfèrent se retrouver entre eux. Ce qui se dit n'est pas du domaine public», souligne Pierre Dorais, président de Perform, une entreprise spécialisée dans l'organisation de conférences.

Bien qu'elle n'ait pas organisé son forum pour faire écho à la rencontre de lundi, la Coalition solidarité-santé dénonce le caractère élitiste de l'événement.

Modification au Code du travail

Les municipalités tiennent à la sous-traitance

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les unions municipales tenteront de convaincre la semaine prochaine les ministres du Travail et des Affaires municipales, Diane Lemieux et Louise Harel, de la nécessité de modifier le Code du travail afin de permettre des économies d'échelle lors de regroupements de services municipaux.

Mme Harel cherche à mettre en œuvre une réforme en évitant de mettre le feu aux poudres dans les relations de travail entre les villes et les syndicats tandis que sa collègue du Travail prépare une modernisation du code qui exclut les amendements que souhaite le monde municipal.

«On est loin de la coupe aux lèvres. Le gouvernement veut faire des modifications, mais ce que propose Mme Harel, c'est une harmonisation des conventions collectives», a expliqué hier le président de l'Union des municipalités du Québec, Mario Laframboise.

«C'est bien peu face aux véritables besoins. Si on fait des fusions ou des regroupements de services municipaux, nous voulons que le citoyen en sorte gagnant», a-t-il ajouté.

Il évalue à 950 millions de dollars l'écart entre les salaires versés annuellement aux employés municipaux et ceux payés dans le privé ou au gouvernement du Québec.

M. Laframboise soutient que la réforme Harel, qui implique évidemment des fusions de municipalités et des regroupements de services municipaux, doit donner aux villes des outils législatifs qui permettront la réduction de leurs coûts de main-d'œuvre.

Les municipalités veulent l'abolition des planchers d'emploi et la suspension de l'application des dispositions du Code du travail relatives à la sous-traitance lors de regroupement de services.

«On ne voit pas comment on pourrait faire des économies d'échelle sans ça», a insisté M. Laframboise.

Mme Harel a rencontré hier l'UMQ et la Fédération québécoise des municipalités mais, en l'absence de sa collègue Lemieux, le dossier des relations de travail a été remis à jeudi prochain.

La rencontre a porté exclusivement sur le programme de 175 millions de dollars consacrés aux infrastructures dans le dernier budget Landry. Les discussions visaient à déterminer «comment dépenser l'argent».

«Ce fut une bonne rencontre», a convenu le président de l'UMQ, rappelant toutefois que les sommes allouées par Québec aux infrastructures ne correspondent pas aux besoins réels des municipalités. Il faudrait investir huit fois plus par année pour maintenir les infrastructures dans leur état actuel, estime l'UMQ.

Abonnement à la série de 7 ou 5 spectacles! Saison 2000-2001



Du 22 août au 16 septembre 2000

MAUDITE MACHINE — Abba Farhoud

Mise en scène : Louise Laprade
Avec Nicole Leblanc

Nicole Leblanc



Du 26 septembre au 21 octobre

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? — EDWARD ALBEE

Traduction : Michel Tremblay

Mise en scène : Martin Faucher

Avec Louise Marleau, Raymond Cloutier, Pascale Desrochers et François-Étienne Paré.

Louise Marleau



Raymond Cloutier



Du 7 novembre au 2 décembre 2000

L'HEUREUX STRATAGÈME — MARIVAUX

Mise en scène : François Barbeau

Avec Markita Boies, Monique Spaziani, Catherine Sénart, Jean Petitclerc, Gabriel Sabourin, Jean Asselin, Nicolas Canuel, François Longpré et Dominique Côté.

Markita Boies



Monique Spaziani



Du 12 décembre au 6 janvier 2001

AVEC LE TEMPS, CENT ANS DE CHANSONS

Conception et mise en scène : Louise Forestier

Directeur musical et arrangements : Jean-François Groulx

Musiciens :

Jean-François Groulx et Jean-Bertrand Carbou
Avec Louise Forestier, Albert Millaire, Kathleen Fortin, Lynda Johnson, Hélène Major, Lotis Gagné et Serge Postigo.

Louise Forestier



Albert Millaire



Du 23 janvier au 17 février 2001

INTERIEUR — MAURICE MAETERLINCK

Mise en scène : Denis Marleau

Avec Gabriel Gascon, Gregory Hlady, Pascale Montreuil, Annie-J. Berthiaume, Annik Hamel,...

Gabriel Gascon



Gregory Hlady



En collaboration avec le Théâtre Lib. théâtre UQ

Du 6 au 31 mars 2001

VENECIA — JORGE ACCAME

Traduction : André Melançon

Mise en scène : Guillermo de Andrea

Avec Kim Yaroshevskaya, Linda Sorgini, Marie-Chantal Perron, François L'Écuyer,...

Kim Yaroshevskaya



Linda Sorgini



Du 17 avril au 12 mai 2001

LES FOURBERIES DE SCAPIN — MOLIÈRE

Mise en scène : Jean-Louis Benoit

Avec Marcel Leboeuf, Anne Dorval, Isabelle Blais, Claude Prégent, Pierre Collin, Guy Jodoin, Roger La Rue, Charles Lafortune, Gina Couture,...

Marcel Leboeuf



Anne Dorval



Du 22 mai au 16 juin 2001

LA CHAMBRE BLEUE — DAVID HARE

Traduction : Serge Denoncourt et Maryse Warda

Mise en scène : Serge Denoncourt

Avec Pascale Desrochers et Normand D'Amour.

Pascale Desrochers



Normand D'Amour



Téléphone : 514-845-0267 Télécopieur : 514-845-0712 Courriel : info@rideauvert.qc.ca Site Internet : www.rideauvert.qc.ca

REPRISE EXCEPTIONNELLE POUR LA 3^E SAISON !

GRACE GLORIA

«Toute la beauté de la vie!»

Tom Ziegler

traduction : Michel Tremblay Mise en scène : Denise Filiatrault

Du 25 avril au 20 mai 2000

Linda Sorgini et Viola Léger

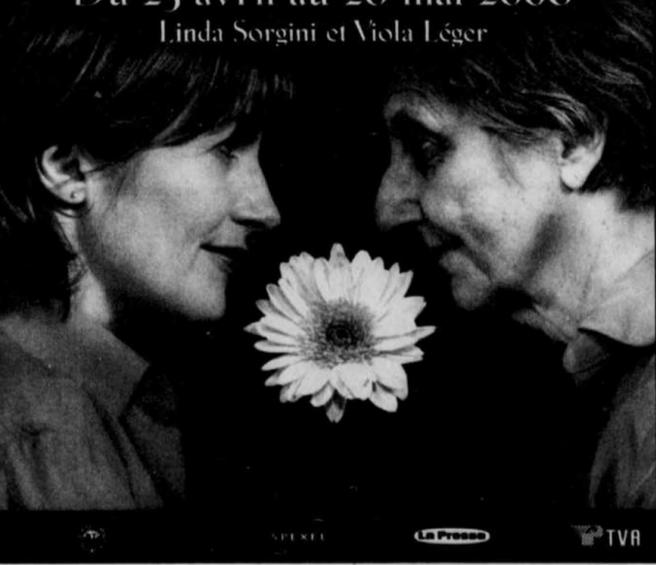
Une présentation de BANQUE NATIONALE

Assistance à la mise en scène : Carole Caouette

Concepteurs : Guy Neveu, Anne Duceppe, Michel Beaulieu, Larsen Lupien, Jean-Marie Guay



RÉSERVATIONS 514 844-1793 www.rideauvert.qc.ca



La Presse

TVR

Omni

• POLITIQUE •

Les péquistes auront matière à se colleter

Plusieurs régions veulent éliminer l'aspect politique du partenariat

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Mis à part le brûlot du dossier linguistique, plusieurs autres sujets risquent de soulever encore une fois les passions lors du Congrès national du Parti québécois, qui se déroulera du 5 au 7 mai à Montréal. La question du partenariat sera l'une des toutes premières abordées puisque plusieurs régions suggèrent d'éliminer les allusions à un lien politique unissant le Québec au Canada dans le programme péquiste, et ce, à l'encontre des souhaits exprimés cette semaine par le premier ministre Bouchard et son vice-premier ministre, Bernard Landry.

En dévoilant hier les 947 propositions émanant de toutes les régions du Québec et de l'exécutif national qui seront étudiées au congrès, le premier vice-président Fabien Béchard a parlé d'un «partenariat moderne à saveur européenne». Il soutient que les militants et les dirigeants péquistes s'entendent «sur le fond des choses», à savoir qu'un partenariat politique existera entre un Québec souverain et le Canada. Le premier ministre Bouchard pense que la suggestion de l'exécutif du parti, sur le modèle de l'Union européenne, est sans équivoque et inclut l'idée de partenariat politique, tandis que M. Landry souhaite aller plus loin en ajoutant des précisions sur des institutions communes.

Pourtant, l'examen du cahier des résolutions du congrès montre que le partenariat tel que perçu par les militants de la région de Montréal-Ville-Marie, par exemple, se limite à un lien économique établi par traité. Lanaudière y ajoute une commission administrative paritaire sans aller jusqu'à mentionner un lien politique. Enfin, Saint-Jean et Chaudières-Appalaches recommandent simplement de biffer le mot politique du programme de 1996, là où il est question de partenariat.

Les militants péquistes continueront aussi de jouer leur rôle de conscience social-démocrate lors des débats de mai. Dans certains cas, les propositions appuieront des initiatives ministérielles déjà en cours. Dans d'autres, moins.

Ainsi, plusieurs propositions vont dans le sens de crédits supplémentaires à accorder aux familles qui décident de se consacrer à l'éducation des enfants à la maison. Au moment où Québec diminue ses allocations familiales d'un montant équivalent à la prestation fédérale pour enfant, les militants de l'Outaouais réclament une «allocation à toutes les familles ayant de jeunes enfants». D'autres exigent des allocations additionnelles ou des crédits fiscaux.

En outre, de vifs débats sont à prévoir autour des questions du droit de vote à 16 ans et de la carte avec photo obligatoire pour tous les électeurs. Il en sera de même pour la religion à l'école. Le ministre de l'Éducation, François Legault, devra composer avec plusieurs membres du PQ qui souhaitent «laïciser» les écoles québécoises, certains allant jusqu'à proposer de «supprimer, dans toutes nos lois sur l'éducation, toute référence au statut confessionnel du système scolaire public».

La ministre de la Santé, Pauline Marois, suivra sûrement avec intérêt les délibérations sur l'avenir du réseau. Montréal-Ville-Marie pense que le gouvernement doit prioritairement éliminer «les Régies régionales de la santé». Certains croient que les soins chiropratiques devraient être couverts par la CSST et la SAAQ; plusieurs soulignent le maintien du financement public et l'universalité des services.

Par ailleurs, le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, recevra l'appui des militants de l'Abitibi-Témiscamingue dans sa défense d'un rendement accru des forêts. Pour sa part, le Comité national sur l'environnement et le développement durable propose de nationaliser la commercialisation de l'eau.

La ministre Louise Harel recevra un appui des membres quant à une «fiscalité intégrée» dans la région de Montréal. Enfin, pour guider Diane Lemieux, les militants suggèrent de modifier le Code du travail, non pas pour favoriser la sous-traitance et les patrons mais pour protéger encore davantage les accréditations syndicales.

Le dossier de la langue est l'affaire de tous les Québécois

Louise Beaudoin défendra la tenue d'états généraux

Le gouvernement et la direction du Parti québécois voudraient bien mettre le couvercle sur la marmite linguistique lors du Congrès national du parti en mai, préférant plutôt tenir des états généraux plus tard cette année. Plusieurs militants voient les choses autrement, d'autant plus que nombre de propositions pour renforcer les lois linguistiques figurent déjà au menu.

ROBERT DUTRISAC
ET MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Louise Beaudoin jouera de tout son poids pour que les militants péquistes adoptent, lors du Congrès national du Parti québécois en mai, une proposition visant à tenir des états généraux sur la langue, ce qui permettra de repousser à plus tard et hors du simple cadre du parti des discussions de fond sur le renforcement des lois linguistiques.

«Ce que j'appuierai, c'est une proposition qui vient de la région de Montréal-Ville-Marie et qui propose des états généraux», a dit le ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin. Au cours d'une conférence de presse, la ministre dévoilait, hier, le rapport du «Groupe ministériel pour un plan d'action en vue de promouvoir et de maintenir le caractère français de Montréal et d'assurer la vitalité et la qualité de la langue française au Québec».

De plan d'action, il n'y en avait guère puisque, de l'aveu même de Mme Beaudoin, les états généraux sur la langue à venir serviront justement à dégager des pistes de solutions globales au problème du français au Québec. Intérimaire, le rapport ministériel dresse un constat — approuvé par le conseil des ministres, a précisé Mme Beaudoin — sur la situation du français au Québec, notamment le

déclin des francophones sur l'île de Montréal, comme l'avait mis en lumière le démographe Marc Termote, de l'INRS Urbanisation de l'UQAM, lors du Conseil national du PQ en septembre, ainsi que l'attraction du français, toujours insuffisante, selon le comité ministériel.

Pour Mme Beaudoin, ce débat sur la langue française au Québec doit déborder du strict cadre du PQ et s'ouvrir à «l'ensemble de la société québécoise». La ministre s'est dite d'accord pour discuter de certaines propositions, comme l'abolition de la loi 86, le retour à la loi 101 dans son intégralité et l'extension aux cégeps des restrictions concernant l'accès à l'école anglaise, mais dans le cadre d'états généraux. Globales, les solutions devraient s'inscrire ailleurs que dans la seule Charte de la langue française. Par exemple, la réforme municipale devrait être utilisée pour favoriser l'augmentation du nombre de francophones sur l'île de Montréal.

Cette position est pleinement partagée par le comité exécutif du PQ. Le premier vice-président du PQ, Fabien Béchard, a affirmé, hier, qu'il souscrivait à l'idée de tenir des états généraux sur le français avant de débattre plus à fond de la langue. «La question linguistique, c'est pas uniquement celle d'un parti politique, c'est une question qui doit appartenir à l'ensemble de la société québécoise. [...] Il faut donc élargir le débat.»

Sur l'absence de proposition émanant de l'exécutif à ce sujet, M. Béchard a souligné que le chapitre sur la langue dans le programme du PQ a été complètement réécrit en 1996. «Il ne nous est pas apparu pertinent de rédiger une proposition sur cette question, c'est tout.»

Nuançant, la whip en chef de l'aile parlementaire péquiste, Jocelyne Caron, a soutenu que les priorités de l'exécutif national n'ont pas préséance sur les priorités des régions et que les propositions sur la langue, en provenance de militants, feront l'objet de discussions au congrès. Elle croit que la proposition sur les états généraux ne dispose pas des autres propositions sur cette question.

«Toutes les propositions qu'on retrouve dans cette section

[sur la langue] seront étudiées en atelier au congrès. Les militants se prononceront effectivement. C'est important pour eux, la langue.»

Toute la question est donc là. Après l'adoption de la proposition sur les états généraux au congrès de mai, un des témoins du parti risque fort de proposer le report de l'étude des autres résolutions portant sur la langue à une date ultérieure aux états généraux.

Pour un militant de vieille date comme Rodrigue Larose, de l'Estrie, rien n'assure donc que le débat aura bel et bien lieu lors du congrès. Il ne se fait guère d'illusions quant aux intentions des élus péquistes à ce sujet. «Pas un gouvernement n'a davantage favorisé l'expansion de l'anglais que celui-ci. Sur le plan linguistique, il a été assez faible. Je me demande parfois pourquoi je milite encore au PQ. Je vais voir après les états généraux.»

«Ça va être intéressant, a-t-il dit, de voir les tractations pour aboutir aux états généraux et s'en tenir à ça. Ça va se jouer en commission. J'ai cru comprendre qu'on essaie déjà d'y placer des gens pour faire passer certaines idées et en évacuer d'autres.»

Pourtant, comme toujours au Parti québécois, des propositions controversées sur la langue figurent bel et bien dans le cahier des résolutions qui sera soumis aux membres. La région de Montréal-Centre souhaite notamment élargir aux cégeps l'enseignement en français pour les nouveaux arrivants en modifiant le chapitre sur la langue d'enseignement dans la Charte de la langue française.

En outre, plusieurs régions s'entendent pour réclamer l'abolition de la loi 86 sur l'affichage et le retour de la Commission de protection de la langue française. Enfin, Montréal-Ville-Marie prône l'attribution du statut bilingue à un organisme «uniquement lorsqu'il y a une majorité de la population desservie qui répond aux critères d'éligibilité à l'école anglaise». On ajoute que les organismes habilités à donner des services en anglais sont situés «là où il y a une véritable majorité anglophone, selon le même critère que celui donnant accès à l'école anglaise».

L'habileté du politicien...



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE CHEF de l'opposition officielle, Jean Charest, était de passage au Palais des congrès, hier avant-midi, dans le cadre du Salon Pepsi-Jeunesse, pour une opération de charme auprès de ce public cible. En compagnie de son fils de 12 ans, grand amateur de musique, Jean Charest s'est hasardé à jouer de la batterie. Moins musicien que jongleur, il a fini par lancer ses baguettes dans les airs, sous le regard amusé des jeunes.

Frais afférents chargés aux élèves

Les parents paient trop cher

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les frais pour les parents des élèves qui fréquentent les écoles primaires ou secondaires s'élevaient encore annuellement jusqu'à 110 \$ par élève, déplore l'opposition libérale.

«Ces frais atteignent au total jusqu'à 120 millions de dollars à travers le Québec», a souligné hier le porte-parole de l'opposition libérale, Claude Béchard, député de Kamouraska-Témiscouata, lors de l'étude en commission parlementaire des crédits annuels du ministère de l'Éducation.

Malgré l'abolition de plusieurs de ces frais l'an dernier, certains frais demeurent, comme pour le gardiennage des enfants qui restent à l'école le midi ou pour le transport de ceux qui vont dîner à la maison.

Selon le ministre François Legault, les parents sont très heureux que le gouvernement ait limité récemment ces frais, notamment en interdisant aux établissements de réclamer de l'argent pour l'achat ou l'entretien de certains instruments de musique, l'achat d'une calculatrice graphique ou en exigeant des dépôts pour les manuels scolaires. Il n'y a plus de frais également pour les cadenas ou certaines pièces d'équipement requis à l'école.

«Les parents sont très contents qu'on ait agi. Mais le problème n'est pas entièrement réglé. Un comité analyse les frais de transport sur les heures du midi», a reconnu le ministre Legault.

Il a rappelé que l'imposition des frais pour le transport scolaire le midi et la surveillance pendant le dîner a été mise en place en 1990, par le précédent gouvernement libéral.

Julie Payette est décorée de l'Ordre national

PRESSE CANADIENNE

Québec — L'Ordre national du Québec sera décerné à une trentaine de personnalités québécoises,

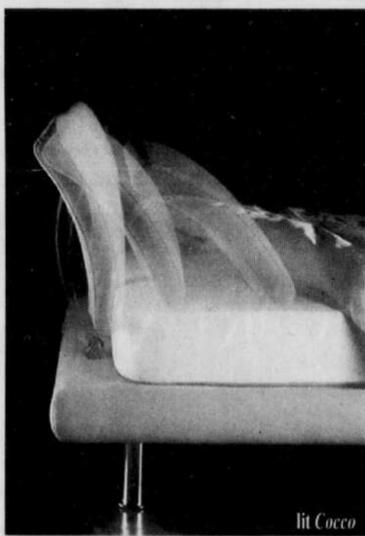
dont la femme d'affaires Lise Watier, l'astronaute Julie Payette, la metteure en scène Denise Filiatrault, l'écrivain Réjean Ducharme et le président de la Banque Nationale, André Bérard.

L'artiste-peintre Marcelle Ferron, le poète et chansonnier Gilles Vigneault ainsi que le professeur de philosophie Charles Taylor seront, eux, nommés grands officiers de l'ordre.

Seront nommés officiers de l'ordre Louis Bernard, qui a servi sous René Lévesque et Jacques Parizeau, et à

qui Lucien Bouchard a recours pour des missions délicates; Paul Cartier, chirurgien de réputation internationale; Paul-André Crépeau, professeur émérite de droit; Jean H. Dussault, professeur à la faculté de médecine de l'Université Laval; Ronald Melzack, pionnier dans la recherche sur la douleur; Hartland Molson, sénateur et membre de la direction des Brasseries Molson; Gilles Pigeon, le «père» de la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke; Daniel J. Roy, professeur expert en bioéthique; et Richard Verreault, chanteur d'opéra de réputation internationale.

Seront nommés chevaliers de l'ordre les journalistes Denise Bombardier et Richard Garneau, la religieuse Jeanne d'Arc Bouchard, l'aviatrice et maraîchère Monique Lecours, la syndicaliste Léa Roback, le chirurgien Louis Dionne, le chercheur John Joseph Jonas, l'astronaute Julie Payette, la pionnière de l'orthophonie et de l'audiologie Germaine Huot, l'ex-lieutenant-gouverneur du Québec Gilles Lamontagne, le peintre Gilles Le Sauter, l'écrivain et éditeur Clément Marchand et Ben Weider, passionné de Napoléon et expert en culture physique.



lit Cocco



Distribué par ACTUELS import design
12435, J. Édouard Samson, Montréal (514) 335-0705
fermé vendredi et dimanche

MINIMAN

Le Bateau Blanc

La boutique qui habille les enfants différemment...

2001, Victoria, St-Lambert
(Près du Mail Champlain)
(450) 672-1790

CLAUDE BOUCHARD
TAPIS DECOR & DESIGN

VENTE 3 pour 1*

VOUS OBTENEZ :

1. TAPIS 1ère Qualité
2. SOUS-TAPIS Gratuit
3. INSTALLATION Gratuite

12 mois sans intérêts

SPÉCIAL INVENTAIRE

TAPIS commercial 30.66 p.c.
TAPIS berbere 51.49 p.c.
TAPIS peluche 51.49 p.c.
TAPIS sisal 92.49 p.c.

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal
(514) 729-0891 (entre St-Michel et Pie IX)

SUPER CHOIX jusqu'à

50%

de rabais

CARPETTES
PRELARTS
STORES
RIDEAUX
DOUILLETES
COUVRE-LITS

Le clocher aux cent villes

Une série de 16 émissions radiophoniques sur des villes de la région métropolitaine de Montréal

écoutez-les en RealAudio sur Internet au:

www.cibl.cam.org

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole est partenaire de cette série



La Radio Libre!

Québec

• POLITIQUE •

L'Irak pourrait se remettre à vivre

Le Canada plaidera en faveur de la levée des sanctions

C'est peut-être la fin d'un long cauchemar pour le peuple irakien. Le Canada devrait plaider en faveur de la levée de l'embargo imposé à l'Irak. Et le pays est bien placé pour défendre sa cause: ce mois-ci, c'est lui qui siège à la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU.

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Mercredi, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a déposé à la Chambre des communes un rapport mettant en relief l'urgence de mettre fin à la tragédie humanitaire en Irak.

Le rapport, fruit de nombreuses consultations auprès d'experts, notamment l'ancien secrétaire général adjoint de l'ONU, Dennis Halliday, et de diverses ONG canadiennes, dénonce l'échec de la résolution 286 adoptée en 1996 par les Nations unies, aussi connue sous le nom de programme «pétrole contre nourriture». La résolution faisait suite à l'embargo total imposé au pays depuis la guerre en 1991 et autorisait l'Irak, pour des raisons humanitaires, à vendre une quantité limitée de pétrole en échange de nourriture

et de médicaments. Le «régime de sanctions d'application générale impose toujours d'énormes privations au peuple de l'Irak sans affaiblir pour autant le gouvernement de Saddam Hussein», indique le rapport.

Chiffres éloquentes à l'appui — «la malnutrition infantile affecte un enfant sur quatre», «seulement 41 % des habitants jouissent d'un accès régulier à une eau propre», «le taux de mortalité infantile de l'Irak compte parmi les plus élevés au monde» —, le rapport conclut, entre autres, avec les recommandations suivantes: que le Canada réaffirme la nécessité de «remédier à titre urgent à la tragédie humanitaire en cours en Irak»; que le Conseil de sécurité cherche à dissocier les sanctions économiques des sanctions militaires; enfin, qu'une présence diplomatique soit établie en Irak afin de suivre l'évolution de la situation.

C'est le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy qui avait lui-même sollicité l'avis du comité permanent. Bien qu'il ne s'agisse que de recommandations, «le comité a toujours une influence sur la politique étrangère du gouvernement», a affirmé Carl Schwenger, porte-parole du Comité permanent des affaires étrangères. De fait, Bill Graham, président du comité permanent, rencontrera Lloyd Axworthy, la semaine prochaine à New York, ainsi que Robert Fowler, ambassadeur du Canada et président du Conseil de sécurité de l'ONU, ce mois-ci. «Je vais leur parler de tout ça», a-t-il dit.

Le Canada pourrait-il ainsi influencer les orientations du Conseil de sécurité de l'ONU? «Le Canada peut jouer un rôle important», a confirmé Houchang Hassan-Yari, directeur du groupe de recherche sur la sécurité au Moyen-Orient à la chaire Téglobe-Raoul-Dandurand de l'UQAM. Premièrement, le pays a d'excellentes relations avec deux membres permanents du Conseil de sécurité, les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui persistent à soutenir les

sanctions contre l'Irak. «Le Canada peut intervenir auprès d'eux pour qu'ils reviennent leur position», pense-t-il.

Par ailleurs, Ottawa a annoncé pour le mois de juin l'envoi du navire *Calgary* dans le golfe Persique afin d'assurer l'application des sanctions. «Les paroles du Canada sont crédibles car le pays participe au renforcement de l'embargo.»

Et enfin, le rapport du comité tombe à un moment crucial. Hier, on apprenait que les membres du Conseil de sécurité s'étaient entendus en faveur d'un nouveau plan de désarmement, impliquant le retour des inspecteurs en Irak. Ces deux objectifs conjugués pourraient «concilier les positions américaines et irakiennes», d'une part en satisfaisant l'Irak par la levée de l'embargo, d'autre part en satisfaisant également les États-Unis grâce au retour des inspecteurs. Les deux pays trouveraient ainsi «une porte de sortie très honorable». «On s'achemine, après une décennie, à une forme de normalisation des rapports entre l'Irak et la communauté internationale. Mais malheureusement, ce qu'on oublie souvent, c'est la souffrance de la population», a conclu le chercheur.

Chronopharmacologie

L'art de combattre la maladie en fonction de l'heure

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Tranquillement mais sûrement, la chronopharmacologie fait son petit bonhomme de chemin. «Il y a 25 ans, quand j'ai commencé à m'y intéresser, on me prenait pour un hurluberlu qui s'amusait avec de la médecine douce.»

Ces propos, le docteur Gaston Labrecque ne les entend plus. Directeur du Centre de recherche en chronopharmacologie du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) et professeur de pharmacologie et de pharmacie à l'Université Laval, le docteur Labrecque étudie les effets des médicaments en fonction de l'heure où ils sont administrés.

«Aujourd'hui, il y a des produits pharmacologiques qui respectent le concept de la chronopharmacologie», indique-t-il. Et le chercheur est convaincu que cette science pourra bientôt être appliquée à tous les médicaments.

Des crises d'asthme la nuit

Au fil des ans, les scientifiques ont remarqué que certaines maladies attaquaient le corps pendant des périodes de la journée bien précises. Les crises d'asthme se produisent surtout la nuit, les ulcères sont davantage douloureux le soir, on enregistre plus d'infarctus le matin, etc.

Ainsi s'est développé le Chronovera, premier médicament fabriqué selon la chronopharmacologie. Ce traitement a été mis en marché il y a deux ans. Il est destiné aux malades souffrant d'angine et d'hypertension. Pris au coucher, le médicament met plusieurs heures avant d'agir. Il se libère graduellement dans l'organisme afin d'atteindre son efficacité maximale au réveil. Le matin, le métabolisme et la pression augmentent, mais c'est aussi le moment où le sang est le plus épais. Plus le sang est visqueux et plus les chances de défaillance cardiaque sont grandes.

«Ici, on étudie autant les effets des antibiotiques et des médicaments contre le cancer que leurs effets secondaires», explique Denis Beauchamp, microbiologiste au CHUL.

Les expériences du laboratoire de chronopharmacologie ont d'abord porté sur les aminosides, des antibiotiques administrés par intraveineuse pour combattre les infections rénales et les pneumonies.

Efficaces et peu onéreux, ces antibiotiques peuvent cependant causer des effets secondaires chez le patient, soit de la toxicité sur les reins ou dans l'oreille (qui est plus rare mais qui peut conduire à la perte de l'audition). Les chercheurs ont donc voulu trouver le moyen d'administrer ce médicament pendant la période où il serait le moins toxique pour le corps.

Diminuer la toxicité des médicaments

«Nous avons montré qu'on était capables de diminuer encore plus la toxicité si on donnait l'antibiotique pendant la période d'activité, poursuit le microbiologiste. Pendant le jour, l'organisme fonctionne mieux que la nuit et l'antibiotique est éliminé plus rapidement.»

En étudiant les rats, les chercheurs du CHUL ont aussi établi que la nourriture diminuait également la toxicité. «La présence d'aliments change le Ph de l'urine, ce qui fait que le médicament va moins bien se lier au rein et donc causer moins de dommages», avance le docteur Gaston Labrecque.

Pour ce qui est des médicaments contre le cancer, leur efficacité en fonction de la période du jour ou de la nuit où ils sont utilisés est difficile à prouver. «Les recherches se développent, mais c'est une maladie complexe et où il faut agir vite», rappelle le docteur Labrecque. Présentement, les travaux sont concentrés sur la maîtrise des effets secondaires, comme la perte de cheveux.

Mais avant d'étendre leurs travaux à un plus grand nombre de maladies infectieuses, les scientifiques du CHUL ont besoin de fonds. «Il nous faut du financement pour étudier d'autres antibiotiques et d'autres maladies», confie le docteur Labrecque. Plus particulièrement, les chercheurs pourraient se pencher sur le sida. «C'est une maladie importante et qu'il faut soigner avec plusieurs médicaments pris à toute heure du jour.»

EN BREF

Pas besoin d'un comptable

(Le Devoir) — Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) a dénoncé hier le projet de journée d'orientation obligatoire pour les nouveaux assistés sociaux, annoncé jeudi par le ministère de la Solidarité sociale. «C'est beaucoup plus un programme qui vise à contrôler les gens et à plaire à l'opinion publique qu'à aider les assistés sociaux», a dit Jean-Yves Desgagnés, coordonnateur du FCPASQ. Le front dénonce le côté coercitif de la mesure. Il rappelle aussi qu'au moment d'une première demande, les individus sont souvent en détresse et ont surtout besoin d'écoute, non d'un comptable. Le front en a aussi profité pour reprocher à Emploi Québec de ne favoriser que les mesures à court terme alors que les personnes assistées sociales ont besoin d'une aide à plus long terme.

Les Belles Rencontres de la librairie HERMÈS

Lors de la JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE le jeudi 20 avril de 17 h à 19 h LES ÉDITIONS TROIS

ont le plaisir de vous inviter à leur lancement collectif du printemps en présence des auteur/e/s

Hervé de Fontenay
silencieuses empreintes
poèmes

Danielle Fournier
Ne me dis plus jamais qui je suis
poèmes

Main Fortaich
Memento Mori
roman poétique

Catherine Maxirikakis
Deuil cannibales et mélancoliques
récit

362 jours par année

1120, av. Laurier ouest
outremont, montréal
tel.: 274-5669 • téléc.: 274-5660

Attention!

Dette au compteur

Louise et André auraient dû consulter le RDPRM.

Ils apprendront bientôt que l'ancien propriétaire du véhicule qu'ils viennent d'acheter devait encore 17 versements de 433\$, qu'ils devront assumer eux-mêmes.

Vous êtes sur le point d'acquiescer une automobile ou tout autre véhicule à moteur. Soyez prudent. Sans que vous le sachiez, il est possible que le propriétaire précédent ait donné ce véhicule en garantie d'un prêt ou qu'il n'ait pas remboursé la totalité de sa dette. Vous pourriez alors être tenu responsable du paiement de la dette au créancier, ou être obligé de lui remettre le véhicule. Évitez les mauvaises surprises, consultez le RDPRM pour obtenir des détails sur la situation juridique du véhicule qui vous intéresse.

Consultez le Registre des droits personnels et réels mobiliers

Internet: www.rdprm.gouv.qc.ca

Téléphone: Montréal et les environs: (514) 864-4949

Québec et les environs: (418) 646-4949

Sans frais: 1 800 465-4949

RDPRM
Registre des droits personnels et réels mobiliers

Québec
Ministère de la Justice

À l'occasion de la Journée mondiale du livre

À l'achat d'un livre,
recevez une rose



le Parchemin
QUARTIER LATIN
reçoit

DANY
LAFERRIÈRE

&

SERGIO
KOKIS

le jeudi 20 avril de 16 h 00 à 17 h 30

Les 50 premiers clients recevront gratuitement un exemplaire du livre «Zazie dans le métro» dans la collection Folio Junior.



le Parchemin

QUARTIER LATIN

Mezzanine Métro Berri-UQAM 505 est, rue Ste-Catherine, Montréal (514) 845-5243

NEW YORK

L'histoire du rêve américain en 10 épisodes
Lundi au vendredi 20h. Du 10 au 21 avril.

HiSToRiA

POUR CONNAÎTRE TOUTE L'HISTOIRE

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Collège Gérard-Godin **CONCOURS : CR990003**

ADJOINT OU ADJOINTE AU DIRECTEUR DES ÉTUDES (C-1)
Responsable des activités d'enseignement
 Durée du mandat: Trois à cinq ans,
 Salaire annuel: 49 680 \$ à 65 894 \$

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU POSTE:

Le Collège Gérard-Godin est un collège d'enseignement général et professionnel (cégep) francophone qui dessert l'Ouest-de-l'Île et l'Est de Vaudreuil-Soulanges. Situé à Sainte-Geneviève, le Collège offre à l'enseignement régulier, depuis août 1999, trois programmes préuniversitaires (Arts et Lettres, Sciences humaines, Sciences de la nature) et trois programmes techniques (Informatique, Techniques administratives, Conception électronique). Le Collège favorise l'usage des NTIC dans l'enseignement et l'apprentissage.

Sous l'autorité du directeur des études, l'adjointe ou l'adjoint est responsable de l'organisation, de la gestion et du développement des services associés à l'enseignement, de la gestion des programmes, de l'application de la politique institutionnelle du cheminement professionnel des enseignantes et des enseignants ainsi que du développement pédagogique et des ressources professionnelles en appui aux enseignantes et enseignants.

ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES DU POSTE

- Appliquer la stratégie de mise en œuvre du Projet éducatif touchant l'enseignement;
- Assurer la mise en œuvre des programmes de formation;
- Appliquer la politique institutionnelle d'évaluation des programmes;
- Développer les programmes;
- Planifier et superviser l'embauche du personnel;
- Organiser les tâches d'enseignement;
- Faire un plan d'intégration des NTIC dans l'enseignement;
- Superviser le travail des techniciennes et des techniciens de laboratoire et de travaux pratiques;
- Mettre en œuvre la formation psychopédagogique initiale;
- Mettre en œuvre les opérations d'évaluation;
- Organiser la formation relative aux NTIC;
- Assurer le perfectionnement du personnel enseignant;
- Harmoniser ses services avec les besoins des autres services;
- Conseiller la Direction des études en matière de développement pédagogique.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire de deuxième cycle;
- Cinq (5) années d'expérience pertinente, notamment en développement pédagogique et dans la gestion des tâches d'enseignement au collégial;
- Capacité de travailler harmonieusement avec les enseignantes et les enseignants;
- Adhésion au Projet éducatif du Collège;
- Maîtrise de langue française parlée et écrite;
- Maîtriser l'usage de logiciels de gestion.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae et une lettre exprimant l'intérêt que présente le poste dans son cheminement de carrière avant vendredi le 28 avril 2000 à 12h00, en mentionnant le numéro du concours, à l'adresse suivante:

COLLÈGE GÉRALD-GODIN - Service des ressources humaines
 15615, boulevard Gouin Ouest, Sainte-Geneviève, H9H 5K8
 Télécopieur : (514) 626-2282 Courriel : reshum@college-gerald-godin.qc.ca

Seules les personnes reçues en entrevue recevront en accusé la réception. Le Collège Gérard-Godin pratique une politique d'égalité d'accès à l'emploi.

OFFRE D'EMPLOI

Commission scolaire
de Montréal

COORDONNATEUR/COORDONNATRICE DU BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

LA CSDM est à la recherche d'un gestionnaire possédant des connaissances au regard du mode de financement du domaine de l'éducation du niveau préscolaire, primaire et secondaire et des programmes de subvention accessibles au réseau de l'éducation.

NATURE DU POSTE

Sous l'autorité du directeur du Service, le titulaire du poste planifie, coordonne, supervise, contrôle et évalue les activités et les ressources relatives à l'élaboration de projets spéciaux visant à offrir des services aux différentes catégories d'élèves du secteur des jeunes de la Commission notamment les élèves handicapés et à risques.

De plus, le titulaire de ce poste joue un rôle conseil auprès de l'ensemble des gestionnaires de la Commission sur toute question relative à son champ d'intervention.

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS

- Supervise le développement d'outils d'analyse de faisabilité de projets spéciaux de services aux élèves traitant aussi bien des aspects pédagogiques, humains, financiers et organisationnels.
- Assure le développement d'une bonne connaissance des règles de financement du MEQ et des programmes de subventions auxquels la Commission pourrait être admissible.
- Supervise et coordonne l'élaboration de protocoles de partenariats avec des organismes ou des intervenants essentiels à la réalisation de projets spéciaux.

QUALIFICATIONS

- Détenir un grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ de spécialisation approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant.
- Détenir 5 années d'expérience pertinente comme cadre ou professionnel.

TRAITEMENT

Le traitement est fixé conformément aux dispositions particulières du décret gouvernemental applicable au personnel cadre des commissions scolaires à l'intérieur de l'échelle en vigueur soit de 56 480,00 \$ à 73 340,00 \$.

Toute personne répondant aux exigences du poste et intéressée à soumettre sa candidature doit le faire par écrit, en y joignant son curriculum vitae, et le faire parvenir au plus tard le 19 avril 2000, à 16 h, par télécopieur au (514) 596-6584, par courriel à CaronR@csdm.qc.ca ou à l'adresse suivante:

Concours Coordonnateur/Coordonnatrice - Bureau des projets spéciaux
 Monsieur Raymond Caron, Conseiller en gestion de personnel
 Service des ressources humaines
 Commission scolaire de Montréal
 3737, rue Sherbrooke Est, 2^e étage
 Montréal (Québec)
 H1X 3B3

N.B. : Aucun accusé de réception ne sera envoyé aux candidats, la Commission convoquera par téléphone seulement avec les personnes convoquées aux entrevues.

La CSDM souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes et les communautés culturelles.

Avis d'appel
de candidatures

La Faculté des lettres ouvre des postes de

Professeurs, professeures en

- Département de géographie
Climatologie
- Département d'information et communication
Communication publique
- Département d'histoire
Histoire de la politique internationale aux XIX^e et XX^e siècles
Art du Québec-Canada, XVII^e, XVIII^e, XIX^e siècles
- Département des littératures
Littérature française Moyen-Âge et Renaissance
- Département de langues, linguistique et traduction
Anglais

Pour informations :

<http://www.ulaval.ca/lettres/candidatur.htm>

Clôture du concours : le 15 juin 2000

UNIVERSITÉ
LAVAL

Aujourd'hui Québec, demain le monde.

www.ulaval.ca

Carrières Professions

Renseignements : Christiane Legault, (514) 985-3316



agence intergouvernementale
de la francophonie

L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE (ACCT) APPEL À CANDIDATURES POUR LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT DE RESPONSABLES de PROJETS de COOPÉRATION

AFFECTATION

L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie constitue, pour sa Direction des Langues et de l'Écrit, une réserve de recrutement de Responsables de projets de coopération. La Direction des Langues et de l'Écrit est en charge de la coopération culturelle dans les domaines des langues (français et langues partenaires du Sud) et du livre, l'instrument privilégié pour l'accès au savoir et de la libre circulation des idées au sein de l'espace francophone.

• Fonctions principales du responsable de projets de coopération

- Contribue, dans son secteur d'intervention, à la mise en œuvre de programmes de coopération dans les domaines prioritaires dégagés par les Sommets, les Conférences ministérielles et les Instances de l'Agence.
- Participe, au sein de l'équipe de direction, à la définition de la politique de la Direction, à sa mise en œuvre, à son évaluation et à son suivi en termes opérationnels.
- Contribue, dans son secteur d'intervention, à l'analyse des besoins des pays, à la recherche et la définition des projets de coopération les plus pertinents pour y répondre.
- Se tient informé, dans son domaine d'intervention, de l'évolution des politiques et des techniques et développe une réflexion prospective.
- Assure, dans le cadre des programmes dont il a la charge, la conception, la préparation, la réalisation, l'évaluation et le suivi des opérations.
- Identifie les personnes ressources nécessaires pour répondre aux besoins du programme, assure la planification, la coordination et l'évaluation de leur travail.
- Développe un réseau de relations professionnelles avec les institutions nationales et internationales intervenant dans son secteur.
- Assure la mise au point des documents de préparation, d'exécution, de suivi et de publication liés aux opérations de ses programmes.
- Effectue, sur instruction de l'Administrateur général, les missions liées à la préparation, au déroulement et à l'évaluation des opérations des projets dont il a la charge.
- Contribue à une bonne coordination des actions de la direction avec celle des autres directions.
- Assure le suivi des projets et veille à la tenue à jour de l'information interne et externe sur chaque projet.
- Est susceptible, en fonction des nécessités de service, d'accomplir toute autre mission ou tâche dans le domaine de sa compétence, sur instructions de l'Administrateur général ou de son délégué.

À la Direction des Langues et de l'Écrit, il aura plus particulièrement à :

- Assumer la responsabilité de la mise en application de la politique éditoriale de l'Agence qui a pour principal objectif de favoriser le développement d'une industrie pérenne du livre dans les pays du Sud en prenant en charge le secteur de l'édition dans sa globalité, depuis la conception du livre jusqu'à sa promotion et sa distribution, en passant par la production et la formations aux métiers qui s'y rapportent.
- S'occuper particulièrement de trois secteurs d'intervention : Aide à l'édition (gestion du Fonds de soutien à l'édition pour le financement des manuels scolaires et d'ouvrages pour la jeunesse); Promotion et diffusion du livre (soutien à l'organisation du Grand Prix des Cultures francophones et appui aux salons et foires du livre pour une meilleure circulation du livre francophone); Formation professionnelle et technique (animation du réseau de formation aux métiers du livre).

QUALIFICATIONS REQUISES

Le titulaire de l'emploi doit :

- être ressortissant d'un pays membre de l'Agence,
- être âgé de 21 ans au moins et de 55 ans au plus,
- attester d'une double expérience, de l'édition et des pays du Sud,
- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures, de niveau maîtrise (Bac + 4) minimum, ou plus encore d'un CAPES ou d'une agrégation de lettres (une thèse serait un plus), avoir une bonne connaissance de la problématique de l'édition,
- posséder une expérience internationale confirmée en gestion de programmes et projets, d'au moins cinq ans, pour le compte d'une coopération bilatérale ou multilatérale dans des projets de développement ayant trait à l'édition,
- avoir une bonne connaissance des structures et cadres de fonctionnement de la Francophonie et des organisations internationales,
- avoir une bonne connaissance et une bonne pratique de l'informatique.

PROCESSUS DE CANDIDATURE, DE SÉLECTION ET DE CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE

Les personnes intéressées doivent remplir et faire parvenir au Siège de l'Agence le formulaire ad hoc accompagné d'un dossier complet de candidature mentionnant le respect des qualifications requises et permettant d'apprécier leur motivation et leur intérêt pour l'emploi.

La sélection se fait sur dossier. Un comité consultatif sera appelé à procéder à un examen des dossiers des candidats.

OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Étant donné le caractère intergouvernemental de l'Agence, le personnel ne sollicitera ni ne recevra de directives d'aucun des États membres de l'Agence, ni d'aucun gouvernement ou autorités extérieures à l'Agence.

Emploi :	Traitement mensuel brut de base
Responsable de projets de coopération	(net d'impôt interne entre 18 087 FF et 24 510 FF) Niveau B, Grade B4-1 / B3-6, en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat sélectionné
Emploi contractuel ou statutaire à recrutement international	
Durée de l'engagement initial : 3 ans renouvelable assortie d'une période d'essai de 6 mois	
En cas de recrutement en dehors du lieu d'affectation : prise en charge transport AR du lieu de recrutement au lieu d'affectation (agent, conjoint et enfants à charge), indemnité de première installation	

INFORMATIONS ET DÉPÔT DE CANDIDATURES

Agence intergouvernementale de la Francophonie
 Direction des Ressources Humaines
 13, Quai André Citroën
 75015 PARIS

Téléphone : 01 44.37.32.95 Télécopie : 01 44 37 33 86

Date limite de réception des dossiers de candidatures externes : 20 avril 2000

Date du Comité consultatif de sélection : 4 mai 2000
 Avis 2000 n° 5

diffusé en date du 16 mars 2000
 Prise de fonctions au plus tard le 2 juin 2000



agence intergouvernementale
de la francophonie

L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE (ACCT) APPEL À CANDIDATURES POUR LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT DE RESPONSABLES de PROJETS de COOPÉRATION

AFFECTATION

L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie constitue, pour sa Direction de la Coopération économique, une réserve de recrutement de Responsables de projets de coopération. La Direction de la Coopération économique a compétence pour traiter des projets concernant le développement des entreprises et de dossiers en rapport avec la mondialisation (commerce et investissement). Elle a vocation à intervenir tant auprès des États que des entreprises privées. Enfin ses projets sont articulés autour d'un triple objectif : informer, former et favoriser la concertation, les États et gouvernements étant toujours associés de manière privilégiée. Le responsable de projets de coopération qui sera recruté aura à s'occuper de dossiers ayant trait aux transferts de technologies et aux partenariats d'affaires, à l'intégration économique régionale, au développement des PME en agro-alimentaire, à la gestion informatisée de la dette, au fonds d'investissement dans les industries culturelles, à la perception fiscale et aux questions liées à la concertation économique internationale.

• Fonctions principales du responsable de projets de coopération

- Contribue, dans son secteur d'intervention, à la mise en œuvre de programmes de coopération dans les domaines prioritaires dégagés par les Sommets, les Conférences ministérielles et les Instances de l'Agence.
- Participe, au sein de l'équipe de direction, à la définition de la politique de la Direction, à sa mise en œuvre, à son évaluation et à son suivi en termes opérationnels.
- Contribue, dans son secteur d'intervention, à l'analyse des besoins des pays, à la recherche et la définition des projets de coopération les plus pertinents pour y répondre.
- Se tient informé, dans son domaine d'intervention, de l'évolution des politiques et des techniques et développe une réflexion prospective.
- Assure, dans le cadre des programmes dont il a la charge, la conception, la préparation, la réalisation, l'évaluation et le suivi des opérations.
- Identifie les personnes ressources nécessaires pour répondre aux besoins du programme, assure la planification, la coordination et l'évaluation de leur travail.
- Développe un réseau de relations professionnelles avec les institutions nationales et internationales intervenant dans son secteur.
- Assure la mise au point des documents de préparation, d'exécution, de suivi et de publication liés aux opérations de ses programmes.
- Effectue, sur instruction de l'Administrateur général ou de son délégué, les missions liées à la préparation, au déroulement et à l'évaluation des opérations des projets dont il a la charge.
- Contribue à une bonne coordination des actions de la direction avec celle des autres directions.
- Assure le suivi des projets et veille à la tenue à jour de l'information interne et externe sur chaque projet.
- Est susceptible, en fonction des nécessités de service, d'accomplir toute autre mission ou tâche dans le domaine de sa compétence, sur instructions de l'Administrateur général ou de son délégué.

QUALIFICATIONS REQUISES

Le titulaire de l'emploi doit :

- être ressortissant d'un pays membre de l'Agence,
- être âgé de 21 ans au moins et de 55 ans au plus,
- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures, de niveau maîtrise (Bac + 4) minimum en administration/gestion ou en économie,
- posséder une expérience internationale confirmée en gestion de programmes et projets, d'au moins cinq ans, pour le compte d'une coopération bilatérale ou multilatérale dans des projets de développement dans le secteur économique,
- avoir une bonne connaissance des structures et programmes de la Francophonie et des organisations internationales, actives dans le secteur économique,
- posséder une bonne connaissance des mécanismes de la coopération internationale, dans le domaine de l'aide au développement,
- avoir une bonne maîtrise de la langue française, avec une bonne capacité de rédaction de notes, rapports et synthèses,
- avoir une bonne connaissance de la langue anglaise,
- avoir une bonne connaissance et une bonne pratique de l'informatique, (Word, Excel et PowerPoint)

PROCESSUS DE CANDIDATURE, DE SÉLECTION ET DE CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE

Les personnes intéressées doivent remplir et faire parvenir au Siège de l'Agence le formulaire ad hoc accompagné d'un dossier complet de candidature mentionnant le respect des qualifications requises et permettant d'apprécier leur motivation et leur intérêt pour l'emploi.

La sélection se fait sur dossier. Un comité consultatif sera appelé à procéder à un examen des dossiers des candidats.

OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Étant donné le caractère intergouvernemental de l'Agence, le personnel ne sollicitera ni ne recevra de directives d'aucun des États membres de l'Agence, ni d'aucun gouvernement ou autorités extérieures à l'Agence.

Emploi :	Traitement mensuel brut de base
Responsable de projets de coopération	(net d'impôt interne entre 18 087 FF et 24 510 FF) Niveau B, Grade B4-1 / B3-6, en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat sélectionné
Emploi contractuel ou statutaire à recrutement international	
Durée de l'engagement initial : 3 ans renouvelable assortie d'une période d'essai de 6 mois	
En cas de recrutement en dehors du lieu d'affectation : prise en charge transport AR du lieu de recrutement au lieu d'affectation (agent, conjoint et enfants à charge), indemnité de première installation	

INFORMATIONS ET DÉPÔT DE CANDIDATURES

Agence intergouvernementale de la Francophonie
 Direction des Ressources Humaines
 13, Quai André Citroën
 75015 PARIS

Téléphone : 01 44.37.32.95 Télécopie : 01 44 37 33 86

Date limite de réception des dossiers de candidatures externes : 20 avril 2000

Date du Comité consultatif de sélection : 4 mai 2000
 Avis 2000 n° 5

diffusé en date du 16 mars 2000
 Prise de fonctions au plus tard le 2 juin 2000

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Fédération des cégeps

La Fédération des cégeps, qui regroupe les 48 établissements d'enseignement collégial publics du Québec et dont la mission est de promouvoir le développement de l'enseignement collégial et celui des cégeps, recherche une personne pour combler le poste de:

RESPONSABLE DU SERVICE CONSEIL ET RECHERCHE

Fonctions:

Sous l'autorité du président-directeur-général, le ou la responsable du Service assume les responsabilités suivantes:

- Assister le président-directeur-général sur toute question relative au personnel ou aux dossiers relevant de son Service: affaires pédagogiques, affaires étudiantes, affaires de la formation continue, affaires matérielles et financières.
- Coordonner la réalisation des études et des analyses nécessaires pour définir les positions de la Fédération, produire des mémoires et des avis sur tout dossier d'actualité pertinent.
- Assurer le soutien professionnel aux commissions de la Fédération relevant de son Service.
- Représenter la Fédération des cégeps sur différents comités et auprès de différents organismes, assister aux réunions des instances de la Fédération.
- Superviser le personnel et assurer la gestion du service.

Exigences

- Diplôme universitaire de premier cycle en sociologie, en sciences de l'éducation ou dans une discipline appropriée. Préférence pour un diplôme de 2^e cycle.
- Expérience dans la recherche et l'analyse socioéconomique, particulièrement dans le milieu de l'éducation.
- Bonne connaissance du réseau collégial.
- Expérience de supervision du personnel professionnel.
- Parfaite maîtrise du français oral et écrit, bonne maîtrise de l'anglais oral et écrit.
- La personne peut être appelée à voyager fréquemment.

Poste régulier à temps plein. Salaires et avantages sociaux concurrentiels. Entrée en fonction début juin.

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre expliquant pourquoi elles posent leur candidature compte tenu des exigences, au plus tard le 5 mai 2000 à 17h, à M. Paul Bolduc, coordonnateur du Centre d'intervention et de consultation des collèges, 500, boul. Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E7. Télécopieur: (514) 381-2263; courriel: pbold@ccsr.qc.ca



Université Sainte-Anne

Pointe-de-l'Église
Nouvelle-Écosse; BOW 1M0

Éducation

Le département des Sciences de l'éducation de l'Université Sainte-Anne sollicite des candidatures pour les deux postes suivants: 1) Un poste de professeur adjoint menant à la permanence. Les candidats et candidates doivent détenir un doctorat en pédagogie, ou être sur le point de l'obtenir, dans un des domaines de spécialisation suivants: didactique de l'enseignement des sciences, didactique des mathématiques. 2) Un poste à terme fixe, d'une durée d'un an, au rang de professeur adjoint. Les candidats et candidates doivent détenir un doctorat en pédagogie, ou être sur le point de l'obtenir, dans un des domaines de spécialisation suivants: psychopédagogie, technologie éducative. Dans les deux cas, les fonctions comprennent l'enseignement dans le domaine de spécialisation ainsi que dans celui de la pédagogie générale, la recherche et les tâches administratives. Nous accorderons la préférence aux candidats disposant d'une bonne expérience de l'enseignement et d'un solide programme de recherche. Le salaire sera fixé en fonction de la convention collective et de l'expérience acquise. Toute nomination à l'un de ces postes est sujette à l'approbation budgétaire. Les candidats et candidates sont priés de faire parvenir une lettre de candidature, leur curriculum vitae et les coordonnées de trois personnes pouvant servir de répondant(e)

à: Monsieur Ian Richmond

Vice-recteur à l'Enseignement et à la Recherche
Université Sainte-Anne
Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse, BOW 1M0.
Télécopieur: (902) 769-3120
Courriel: richmond@ustanne.ednet.ns.ca

Date d'entrée en fonction: le 1er juillet 2000.

Date limite de candidature: le 1er mai 2000.

L'Université Sainte-Anne souscrit au principe d'équité en matière d'emploi. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.



L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec désire combler le poste suivant:

Directeur général ou Directrice générale

ASSOCIATION DES RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC

L'organisme

L'ARRQ est un organisme à but non lucratif voué à la défense et au développement des intérêts professionnels, économiques, culturels, sociaux et moraux de ses membres. L'ARRQ a pour mandat de représenter les réalisateurs et les réalisatrices dans toute occasion et dans tout dossier.

Sommaire de la fonction de la direction générale

La personne assumant cette fonction est responsable, sous l'autorité du Conseil d'administration, de la gestion et du fonctionnement de l'Association.

Elle planifie, dirige et contrôle les activités de l'Association et agit aussi comme porte-parole auprès du public.

La tâche consiste à:

- Gérer le personnel et les ressources de l'ARRQ;
- Coordonner les différents comités et les activités de l'ARRQ;
- Informers les membres;
- Assurer la liaison avec les associations du milieu audiovisuel et culturel;
- Rédiger des études et des mémoires;
- Représenter l'ARRQ auprès des instances politiques et institutionnelles ainsi qu'auprès des associations-sœurs sur le plan canadien et international;
- Cette tâche possède une bonne connaissance et compréhension du milieu du cinéma, de la télévision au Québec; elle est bilingue; elle maîtrise l'environnement Mocintosh.

L'esprit d'initiative, l'imagination et la connaissance des média ne seraient pas de refus!

Poste

Le poste est à temps plein (et plus!) et l'entrée en fonction est prévue pour le 1^{er} juin 2000.

Conditions d'emploi

Le traitement et les autres conditions d'emploi seront établis en fonction de l'expérience.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'ARRQ, 3480, rue Saint-Denis, Montréal, Québec, H2X 3L3. Les candidatures seront acceptées jusqu'au vendredi 28 avril 2000.

Seules les candidatures retenues pour entrevue recevront une réponse. Prière de ne pas téléphoner.

Carrières & Professions

Renseignements:
Christiane Legault, (514) 985-3316

Professeure ou professeur en design industriel

L'École de design industriel de la Faculté de l'aménagement recherche une professeure ou un professeur à plein temps.

Fonctions
Enseignement aux trois cycles et recherche.

Exigences
Détenir un diplôme professionnel en design industriel ou une profession rattachée, plus un doctorat dans un des domaines de l'aménagement ou dans un des secteurs qui lui sont rattachés; ou deux maîtrises dans des disciplines connexes avec deux années d'expérience en recherche ou en enseignement; ou détenir une maîtrise dans une des disciplines ou domaines complémentaires au design et cinq années d'expérience professionnelle pertinente. La personne choisie devra posséder les compétences nécessaires pour l'enseignement au 1^{er} cycle, à la fois dans une spécialité propre au design (théorie, méthodologie, facteurs humains, informatique, technologie, esthétique ou autre) et en atelier de conception (projets), ainsi qu'aux 2^e et 3^e cycles (direction de recherche à la maîtrise et au doctorat). Elle devra également montrer son intérêt pour entreprendre des projets de recherche appliquée ou fondamentale en design; avoir une expérience de projets dans divers domaines, notamment dans la planification et la gestion de projets multidisciplinaires; démontrer, à travers ses réalisations, une connaissance suffisante du processus de la recherche et du développement industriel, des technologies, des moyens de production et des applications informatiques en design; manifester un souci pour les enjeux sociaux et environnementaux du design; et enfin promouvoir le développement de la pratique professionnelle.

Traitement
L'Université de Montréal offre un salaire concurrentiel jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux.

Date d'entrée en fonction
Le 7 août 2000. (Sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'exemplaires de leurs publications ou de copies de leurs réalisations, au plus tard le 30 avril 2000, à:

M. Albert Leclerc, directeur
École de design industriel
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7
(1158-1)

Professeure ou professeur en design d'intérieur

L'École de design industriel de la Faculté de l'aménagement recherche une professeure ou un professeur à plein temps en design d'intérieur.

Fonctions
Enseignement aux trois cycles et recherche.

Exigences
Détenir un diplôme professionnel en design d'intérieur ou dans une discipline connexe; plus un doctorat dans un des domaines de l'aménagement ou dans un des secteurs qui lui sont rattachés; ou deux maîtrises dans des disciplines connexes avec deux années d'expérience en recherche ou en enseignement; ou détenir une maîtrise dans une des disciplines ou domaines complémentaires au design d'intérieur et cinq années d'expérience professionnelle pertinente. La personne choisie devra posséder une expérience d'enseignement de design d'intérieur. Elle aura à enseigner au 1^{er} cycle (programme professionnel) ainsi qu'aux 2^e et 3^e cycles (direction de recherche à la maîtrise et au doctorat). Elle devra démontrer son intérêt pour la recherche appliquée ou fondamentale et avoir une expérience de projet dans le domaine du design d'intérieur.

Traitement
L'Université de Montréal offre un salaire concurrentiel jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux.

Date d'entrée en fonction
Le 7 août 2000. (Sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'exemplaires de leurs publications ou de copies de leurs réalisations, au plus tard le 30 avril 2000, à:

Mme Jacqueline Vischer
École de design industriel
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7
(1158-2)

Professeurs ou professeurs en architecture

L'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement recherche deux professeurs ou professeurs réguliers dans les domaines suivants:

- 1 - Conception et modélisation assistées par ordinateur ou
- 2 - Pédagogie du projet et didactique de la conception ou
- 3 - Conception, construction et tectonique.

Fonctions
Enseignement aux différents cycles universitaires, enseignement du projet en atelier et contribution au développement de la recherche:
1 - CAO, simulation énergétique en architecture, applications procédurales de l'informatique à la conception, ou
2 - Conduites à projet, aspects épistémologiques et pragmatiques de la conception en architecture, ou
3 - Tradition et innovation en construction, intervention et mise en valeur de l'environnement bâti.

Exigences
Détenir un doctorat en architecture ou dans un domaine connexe (1 et 2), maîtrise spécialisée ou équivalente (3); expérience de l'enseignement universitaire et de l'enseignement de la conception architecturale, être éligible à l'Ordre des architectes du Québec, capacité d'organiser des enseignements en atelier; excellence en recherche démontrée par des publications (1 et 2) ou par une pratique professionnelle reconnue par les pairs (3).

Traitement
L'Université de Montréal offre un salaire concurrentiel jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux.

Date d'entrée en fonction
Le 1^{er} juin ou au plus tard le 1^{er} septembre 2000. (Sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une liste à jour et quelques exemplaires de leurs publications ainsi qu'un portfolio sommaire de travaux personnels et de travaux réalisés sous leur direction pédagogique, le nom de trois répondants ainsi qu'un exposé de leur programme de recherche, au plus tard le 30 avril 2000, à:

M. Georges Adamczyk, directeur
École d'architecture
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7
(1159)

Université
de Montréal

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse en priorité aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et au principe d'équité en matière d'emploi.



agence intergouvernementale
de la francophonie

L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE (ACCT) APPEL À CANDIDATURES POUR LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT DE RESPONSABLES de PROJETS de COOPÉRATION

AFFECTATION

L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie constitue, pour sa Direction de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle, une réserve de recrutement de Responsables de projets de coopération. La Direction de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle a compétence pour élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi de la politique de l'Agence en matière d'Éducation et de Formation technique et professionnelle, en relation avec les institutions et structures partenaires (en particulier la CONFEMEN). Elle conduit actuellement une douzaine de projets concernant en particulier l'éducation de base, la formation à distance et l'enseignement en français et du français.

Fonctions principales du responsable de projets de coopération

- Contribue, dans son secteur d'intervention, à la mise en œuvre de programmes de coopération dans les domaines prioritaires dégagés par les Sommets, les Conférences ministérielles et les Instances de l'Agence.
- Participe, au sein de l'équipe de direction, à la définition de la politique de la Direction, à sa mise en œuvre, à son évaluation et à son suivi en termes opérationnels.
- Contribue, dans son secteur d'intervention, à l'analyse des besoins des pays, à la recherche et la définition des projets de coopération les plus pertinents pour y répondre.
- Se tient informé, dans son domaine d'intervention, de l'évolution des politiques et des techniques et développe une réflexion prospective.
- Assure, dans le cadre des programmes dont il a la charge, la conception, la préparation, la réalisation, l'évaluation et le suivi des opérations.
- Identifie les personnes ressources nécessaires pour répondre aux besoins du programme, assure la planification, la coordination et l'évaluation de leur travail.
- Développe un réseau de relations professionnelles avec les institutions nationales et internationales intervenant dans son secteur.
- Assure la mise au point des documents de préparation, d'exécution, de suivi et de publication liés aux opérations de ses programmes.
- Effectue, sur instruction de l'Administrateur général, les missions liées à la préparation, au déroulement et à l'évaluation des opérations des projets dont il a la charge.
- Contribue à une bonne coordination des actions de la direction avec celle des autres directions.
- Assure le suivi des projets et veille à la tenue à jour de l'information interne et externe sur chaque projet.
- Est susceptible, en fonction des nécessités de service, d'accomplir toute autre mission ou tâche dans le domaine de sa compétence, sur instructions de l'Administrateur général ou de son délégué.

À la Direction de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle, il aura plus particulièrement à:

- Se consacrer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions concernant l'éducation de base et la formation à distance: formation des décideurs, des chefs d'établissement et des formateurs,
- Se charger des actions en rapport avec le programme intitulé "la diversité linguistique et culturelle" pour:
- * l'intégration régionale par la communication linguistique (enseignement du et en français dans les pays anglophones d'Afrique et plus particulièrement au Nigéria et au Ghana notamment par l'appui aux centres de français langue étrangère que sont le CEBELAE de Cotonou, le Village du Bénin à Lomé ou le Centre universitaire d'Études françaises d'Abidjan),
- * mener des actions diversifiées pour un meilleur enseignement du et en français (enseignement du français au Moyen-Orient, en Égypte, au Liban et dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale),
- * la gestion et le suivi des centres régionaux de français pour la diffusion et l'enseignement du et en français dans l'Océan indien (CREFOI) et en Asie-Pacifique (CREFAP).

QUALIFICATIONS REQUISES

- Le titulaire de l'emploi doit:
- être ressortissant d'un pays membre de l'Agence,
- être âgé de 21 ans ou moins et de 55 ans au plus,
- être linguiste, spécialiste du français, titulaire d'un diplôme d'études supérieures, de niveau maîtrise (Bac + 4) minimum, ou plus encore d'un CAPES ou d'une agrégation (une thèse serait un plus),
- avoir une bonne connaissance de la problématique de la diffusion et de l'enseignement du et en français et de la formation à distance dans les pays du sud,
- posséder une expérience internationale confirmée en gestion de programmes et projets, d'au moins cinq ans, pour le compte d'une coopération bilatérale ou multilatérale dans des projets de développement des systèmes scolaires et de diffusion de la langue française ou dans le cadre de la gestion de la formation à distance,
- avoir une bonne connaissance des structures et cadres de fonctionnement de la Francophonie et des organisations internationales
- avoir une bonne connaissance et une bonne pratique de l'informatique, (Word, Excel et PowerPoint)

PROCESSUS DE CANDIDATURE, DE SÉLECTION ET DE CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE

Les personnes intéressées doivent remplir et faire parvenir au Siège de l'Agence le formulaire ad hoc accompagné d'un dossier complet de candidature mentionnant le respect des qualifications requises et permettant d'apprécier leur motivation et leur intérêt pour l'emploi.

La sélection se fait sur dossier. Un comité consultatif sera appelé à procéder à un examen des dossiers des candidats.

OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Étant donné le caractère intergouvernemental de l'Agence, le personnel ne sollicitera ni ne recevra de directives d'aucun des États membres de l'Agence, ni d'aucun gouvernement ou autorités extérieures à l'Agence.

Emploi:	Traitement mensuel brut de base
Responsable de projets de coopération	(net d'impôt interne entre 18 087 FF et 24 510 FF) Niveau B, Grade B4-1 / B3-6, en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat sélectionné
Emploi contractuel ou statutaire à recrutement international	
Durée de l'engagement initial: 3 ans renouvelable assortie d'une période d'essai de 6 mois	
En cas de recrutement en dehors du lieu d'affectation:	
prise en charge transport AR du lieu de recrutement au lieu d'affectation (agent, conjoint et enfants à charge), indemnité de première installation	

INFORMATIONS ET DÉPÔT DE CANDIDATURES

Agence intergouvernementale de la Francophonie
Direction des Ressources Humaines
13, Quai André Citroën
75015 PARIS

Téléphone: 01 44.37.32.95 Télécopie: 01 44 37 33 86

Date limite de réception des dossiers de candidatures externes: 20 avril 2000

Date du Comité consultatif de sélection: 4 mai 2000

Avis 2000 n° 5

diffusé en date du 16 mars 2000

Prise de fonctions au plus tard le 2 juin 2000

LE DEVOIR

LE MONDE

Il aura fallu sept ans

La Douma ratifie le traité Start II

Selon Poutine, l'accord ne menace pas la force de dissuasion russe

AGENCE FRANCE-PRESSE
ASSOCIATED PRESS

Moscou — La Douma russe (Chambre basse du Parlement) a ratifié hier l'accord de désarmement nucléaire russo-américain START II, mais le président Vladimir Poutine a prévenu que l'accord serait considéré comme nul si les États-Unis violaient le traité antimissiles ABM.

«Si, après la ratification de START II [...], les États-Unis violent l'accord ABM, nous sortirons non seulement de START II mais de tout le système [de limitation] des armements stratégiques et éventuellement tactiques», a déclaré le chef de l'Etat devant la Douma.

Juste après, les députés ont ratifié START II par une majorité de 288 voix contre 131 et quatre abstentions.

START II, négocié en grande partie avant l'effondrement de l'URSS, prévoit de diminuer le nombre des ogives nucléaires à 3500 pour les États-Unis et 3000 pour la Russie.

Boris Eltsine avait signé le traité START II en 1993, mais la Douma, dominée jusqu'aux législatives de décembre dernier par les communistes, avait toujours refusé de le ratifier, chose que le Sénat américain a faite en 1996.

Vladimir Poutine avait appelé à une ratification rapide de ce traité, estimant qu'il était dans l'intérêt de la Russie d'éviter une nouvelle course internationale aux armements.

Au moment du vote, quelque 150 communistes, pour la plupart âgés, manifestaient devant la Douma contre cette ratification. Ils brandissaient des pancartes dénonçant Poutine et les États-Unis.

La loi de ratification adoptée hier prévoit que la Russie puisse se retirer de l'accord «en cas de force majeure, en fonction des intérêts de sa souveraineté nationale».

Les «cas de force majeure» mentionnés par la loi sont :

- une violation par les États-Unis des clauses de START II, susceptible de créer une menace pour la sécurité nationale de la Russie;
- un retrait des États-Unis de l'accord ABM de 1972;
- une violation du traité ABM et des accords joints;
- une augmentation dangereuse pour la sécurité nationale des armements stratégiques offensifs par des



Le président russe Vladimir Poutine s'est adressé aux membres de la Douma avant le vote.

États non liés par le traité START II.

M. Poutine a par ailleurs assuré que START II ne remettrait pas en cause les capacités de dissuasion de la Russie: «À tout moment, notre arsenal nucléaire peut détruire n'importe quel objectif n'importe où, même si nous avons affaire à plusieurs attaques nucléaires», a déclaré le président.

Ces derniers mois, Moscou avait lié le sort de START II au règlement de la querelle avec les Américains sur le traité ABM de défense antimissiles, que Washington souhaite amender pour faire face aux menaces venues de pays tiers, comme la Corée du Nord. Moscou refuse

toute modification de ce traité.

«Je félicite le peuple russe pour cette ratification décisive du traité START II par la Douma», a déclaré la secrétaire d'État américaine Madeleine Albright, en visite en Ukraine.

L'OTAN a également salué cette décision, qualifiée de «bonne nouvelle. C'est un grand pas en avant, et ils peuvent maintenant discuter de nouvelles réductions» d'armement, a déclaré le secrétaire général de l'OTAN, George Robertson.

Des négociations préliminaires ont déjà été entamées pour START III, qui prévoit des réductions encore plus ambitieuses.

Poutine pense déjà à Start III

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — Le président russe Vladimir Poutine a proposé hier de réduire à 1500 le nombre d'ogives nucléaires russes et américaines dans le cadre d'un futur accord START III, rapportait l'agence Interfax.

La ratification de START II, souligne le chef de l'Etat dans une déclaration publiée par le Kremlin, ouvre la voie à l'ouverture de négociations sur un accord russo-américain START III.

Le président Poutine affirme que la Russie est prête à réduire son arsenal nucléaire, «évidemment sur une base réciproque avec les États-Unis, à un niveau plus bas que ce qui était prévu par l'accord russo-américain de 1997 à Helsinki [...], jusqu'à 1500 ogives».

En janvier dernier, Washington avait déjà fait savoir que Moscou avait fait une proposition semblable, laissant tout de même entendre que les États-Unis préféreraient s'en tenir aux chiffres des premières négociations pour le moment.

«Nous pouvons limiter le danger nucléaire en descendant à 2500 ou 2000 têtes sans pour autant compromettre nos intérêts en matière de dissuasion nucléaire», avait alors affirmé le porte-parole du département d'État, James Rubin.

Selon des experts russes, la Russie a d'autant plus intérêt à proposer une réduction importante de son arsenal qu'elle n'a pas les moyens financiers d'entretenir un stock de 2500 ogives.

«En réalité, les arsenaux nucléaires russes vont diminuer en dessous du niveau défini par le traité [pour des raisons financières], et représenteront d'ici 2007 à peu près 1500 ogives, selon les estimations les plus optimistes», estime un analyste militaire russe, Alexandre Golts.

Génocide au Rwanda

Le Conseil de sécurité fait son mea-culpa

ASSOCIATED PRESS

New York — Le Conseil de sécurité des Nations unies a reconnu à son tour hier sa responsabilité et son échec à prévenir le génocide de 1994 au Rwanda, s'engageant à tout faire pour éviter tout autre massacre, et notamment à intervenir au Congo-Kinshasa, qui subit actuellement les conséquences de ce génocide.

Répondant officiellement pour la première fois au rapport accablant sur les erreurs et manques de l'ONU face au génocide, les ambassadeurs ont reconnu les principaux points de cet exposé: les gouvernements mondiaux ont manqué de la volonté politique de stopper les massacres et privé la mission de l'ONU au Rwanda des moyens nécessaires à sauver des vies.

«Je doute que quiconque dans cette pièce puisse regarder en arrière vers cette époque sans remords et énormément de tristesse, face à l'échec à aider le peuple rwandais alors qu'il était dans le besoin», a déclaré le chef de la diplomatie canadienne, Lloyd Axworthy, qui présidait une session

publique du Conseil de sécurité. «La brutalité sans bornes des génocidaires a une fois de plus ridiculisé le "jamais plus"», a-t-il déclaré en référence à la promesse faite après l'Holocauste.

Sans adopter de résolution ni même de déclaration formelle, chacun des 15 membres du Conseil de sécurité a pris la parole et reconnu les échecs de l'ONU, promettant d'en faire plus, notamment dans le voisin du Rwanda, le Congo-Kinshasa.

Plus de 800 000 Tutsis et Hutus modérés ont été tués dans les massacres systématiques déclenchés le 6 avril 1994, après l'attentat contre l'avion du président hutu rwandais. La mission de l'ONU était à l'époque forte de 2500 hommes au Rwanda mais la quasi-totalité fut retirée après le massacre de dix Casques bleus belges à Kigali, au début du génocide.

Kofi Annan, à l'époque chargé des opérations de maintien de la paix, a été tout particulièrement mis en cause pour n'avoir pas suffisamment prévenu sur l'imminence du génocide, dans ce rapport qu'il avait commandé et qui a été rendu en décembre.

Les enseignants boliviens débrayent



Gonzalo Sruco, un dirigeant du syndicat des enseignants, a été arrêté hier par la police anti-émeute à La Paz.

Les paysans s'entendent avec La Paz

Le président Hugo Banzer s'est fait fort discret depuis le début de l'agitation

AGENCE FRANCE-PRESSE

La Paz — Pendant que les enseignants boliviens faisaient la grève hier pour protester contre l'état de siège, les paysans et le gouvernement signaient hier après-midi un accord sur la levée des barrières routières installées par les paysans depuis près de deux semaines.

Le gouvernement a accepté de laisser revenir à La Paz, sans toutefois le libérer, le dirigeant de la confédération paysanne, Felipe Quispe, a précisé un des responsables de la Confédération des syndicats unis des travailleurs agricoles de Bolivie, Alberto Zapata. L'accord a été signé au ministère de l'Intérieur par M. Zapata et le ministre Walter Guitierrez. La libération de Quispe, arrêté et confiné par les autorités depuis samedi dans le nord-est amazonien, était l'une des principales conditions posées par la CSUTCB pour lever ses barrières.

La CSUTCB exigeait en outre le retrait des militaires déployés après le décret d'état de siège samedi dernier et l'indemnisation des victimes des affrontements de ces derniers jours entre manifestants et forces de l'ordre. Ces affrontements ont fait au total six morts, 91 blessés et près d'une centaine d'arrestations.

Par ailleurs, les syndicats d'enseignants avaient appelé hier à une grève de 24 heures pour protester contre l'état de siège. Ce mouvement s'est traduit par la suspension des cours dans les écoles publiques de La Paz et des principales villes du pays. L'un des responsables syndicaux des enseignants, Gonzalo Sruco, a été arrêté lors d'une manifestation dans la capitale, qui a été réprimée par la police à l'aide de gaz lacrymogènes. Selon la Fédération universitaire locale (FUL), trois responsables de ce syndicat étudiant ont également été interpellés dans le centre de La Paz.

Un président discret

Comme s'il voulait faire oublier son passé de putschiste, le président Hugo Banzer, confronté à une intense crise sociale, a gardé profil bas tout au long des troubles sociaux de ces derniers jours. Le chef de l'Etat,

âgé de 73 ans, n'est intervenu publiquement qu'une seule fois depuis qu'il a décrété l'état de siège il y a une semaine, alors que la Bolivie ne cessait d'être le théâtre de manifestations, grèves et barrages routiers.

Les actions engagées à l'origine par les paysans contre une loi de privatisation du service des eaux, notamment à Cochabamba, ont été suivies cette semaine par des manifestations d'étudiants et des appels à la grève de fonctionnaires contre l'état de siège lui-même.

Mais Hugo Banzer, pourtant réputé de caractère violent et qui, de 1971 à 1978, a dirigé la Bolivie d'une main de fer, est resté muet, craignant sans doute de compromettre l'image démocratique qu'il veut donner à son régime depuis son élection par le Congrès en août 1997.

Il avait réussi à l'emporter, avec seulement 22 % des voix et après cinq essais infructueux, grâce à une coalition inédite de parlementaires conservateurs, sociaux-démocrates et populistes, devant Juan Carlos Duran, candidat du Mouvement nationaliste révolutionnaire (MNR, libéral), parti qui avait pourtant soutenu Banzer lors de son coup d'Etat.

Depuis, tout en tentant de justifier l'action armée du 21 août 1971, il s'est efforcé de convaincre les Boliviens et la communauté internationale de ses intentions démocratiques de dictateur converti. Il a ainsi mis en avant le rôle qu'il a joué pour le retour à la démocratie après avoir été renversé en 1978 par l'un de ses hommes de confiance, le général Juan Pereda.

Se disant partisan de la concertation politique, il a fondé en 1979 le parti de l'Action démocratique nationaliste (ADN), intégré par des patrons d'entreprise et la classe moyenne, et a réussi en 1980 à se faire absoudre par le Congrès pour les crimes imputés à son régime, échappant ainsi à un procès.

Mais tous les Boliviens ne sont pas disposés à avaliser la nouvelle image de Banzer, ses détracteurs rappelant sans cesse les 1500 prisonniers politiques, les 900 exilés et les quelque 200 morts qu'a fait la dictature, selon l'Assemblée des droits de l'homme de Bolivie.

Le second tour aurait lieu d'ici au début de juin

Fujimori repart en campagne

RICARDO USTARROZ
AGENCE FRANCE-PRESSE

Lima — Le premier tour de l'élection présidentielle au Pérou est à peine consommé que la campagne électorale est repartie: le coup d'envoi de celle-ci sera donné aujourd'hui par un gigantesque rassemblement du président Alberto Fujimori, en lice pour un troisième mandat consécutif, auquel devraient participer 200 000 personnes dans une banlieue populaire de Lima, selon les organisateurs.

Ricardo Chiroque, responsable de l'alliance politique Pérou 2000, qui soutient le président sortant mis en ballottage favorable, a indiqué que les organisations de base à l'origine de cette ini-

tiative, clubs de mères de famille et associations de quartier, «sont désireuses de manifester au président Fujimori leur solidarité après que l'opposition a tenté de salir le processus électoral».

Ce rassemblement se tiendra avant même que la date du second tour ait été fixée, indiquant que le chef de l'Etat aurait changé de stratégie par rapport au premier tour, où il avait attendu la dernière semaine pour parcourir le pays, enchaînant discours sur discours.

«Le président Fujimori sera ovationné pour le travail qu'il a fait pour les pauvres» à cette occasion, a affirmé Ricardo Chiroque. La banlieue, San Juan de Lurigancho, une des plus pauvres de Lima, est un des fiefs du chef de l'Etat.

Le deuxième tour doit se tenir dans

un délai de 30 jours après la publication officielle des résultats, dont la date dépend du dépouillement des votes des Péruviens à l'étranger, qui, selon les affirmations des responsables de l'Office national des processus électoraux (ONPE), l'organisme officiel chargé de cette tâche, ne devraient pas changer le résultat final. Or l'acheminement de ceux-ci est marqué d'une certaine lenteur.

D'après le chef de la mission d'observation de l'Organisation des États américains (OEA), Eduardo Stein, se fondant sur des estimations «informelles», le second tour devrait se tenir dans la première semaine de juin.

«Il ne s'agit que de suppositions sur plusieurs dates possibles, a-t-il précisé. Le

choix de la date du scrutin incombe aux seules autorités électorales.» Dans sa déclaration à la presse jeudi soir, il a insisté en disant qu'il ne s'agissait que «d'une anticipation destinée à servir de référence» à l'OEA.

Quant au candidat de l'opposition, Alejandro Toledo, un économiste d'origine quechua formé aux États-Unis, il a commencé ses tractations avec les différents groupes de l'opposition sur les conditions d'une union le plus large possible, sans laquelle une victoire semble difficile.

Selon un quotidien proche du gouvernement, il a rencontré jeudi des responsables de l'APRA, parti populiste de centre gauche, auquel appartenait le président Alan Garcia (1985-90).

EN BREF

Dans le vif du sujet

(AFP) — Négociateurs israéliens et palestiniens ont commencé de travailler sur «l'ossature» d'un accord de paix lors de leurs discussions engagées depuis la semaine dernière à Washington, a déclaré hier le porte-parole du département d'État James Rubin. «Ces discussions se sont concentrées sur la recherche d'une ossature en vue d'un accord-cadre», afin de parvenir à un règlement de paix global à l'échéance du 13 septembre, a précisé M. Rubin. «Au cours de ces négociations, les deux parties ont échangé des textes sur la manière de réaliser cette ossature», a-t-il affirmé.

La Pologne abolit la peine de mort

(AP) — Le Parlement polonais a adopté hier un texte de loi autorisant le président Aleksander Kwasniewski à ratifier la Convention européenne des droits de l'homme, ce qui revient à abolir définitivement la peine de mort sur son territoire. La Chambre basse du Parlement, le Sejm, a adopté ce texte par 257 voix contre 117 et 33 abstentions. Avec ce vote, la Pologne abolit définitivement la peine capitale, déjà abandonnée

dans les faits depuis l'adoption d'un nouveau Code pénal en 1998.

83^e plainte contre Pinochet

(AP) — Une nouvelle plainte a été déposée jeudi contre Augusto Pinochet pour l'exécution de sept dissidents peu après le coup d'État militaire de 1973, portant à 83 le nombre de plaintes visant l'ancien dictateur chilien pour des atteintes aux droits de l'homme sous son régime (1973-1990). La plainte a été déposée par les avocats des proches de sept dissidents exécutés au motif qu'ils avaient attaqué une caserne. À l'époque, ces exécutions avaient été annoncées officiellement par l'armée chilienne. Cette nouvelle plainte intervient alors que la Cour d'appel de Santiago, sollicitée par le juge d'instruction Juan Guzman, prépare des auditions sur la levée de l'immunité parlementaire dont bénéficie l'ancien dictateur en sa qualité de sénateur à vie, afin de pouvoir le juger pour l'une des affaires de violations des droits de l'homme les plus emblématiques, baptisée «la caravane de la mort». En octobre 1973, un groupe de militaires avait fait la tournée de plusieurs villes, sortant de prison des dizaines de prisonniers politiques pour les exécuter.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

agence intergouvernementale
de la francophonie

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie, opérateur principal de la coopération multilatérale francophone, ayant son siège au 13 quai André Citroën, 75015 Paris, constitue une réserve de recrutement de:

- Chargés de mission en assistance électorale et coordination des élections
- Responsables de programme en matière de renforcement des capacités électorales
- Responsables de programme en matière de droit de l'homme
- Responsables de programme dans le domaine de l'enseignement du français et de l'enseignement à distance
- Responsables de programme dans le domaine de la coopération économique
- Responsables de programme dans le domaine de l'édition scolaire
- Responsables de programme dans le domaine du soutien à la presse écrite
- Responsable pour l'évaluation
- Attaché de presse

Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en consultant le site internet de l'Agence au <http://agence.francophonie.org> ou en téléphonant à la direction des ressources humaines au :

(011) 33 1 44 37 33 24 ou (011) 33 1 44 37 32 19

LE MONDE

L'opposition serbe met de côté ses rivalités



GORAN TOMASEVIC REUTERS

Des manifestants ont fait le signe des Serbes orthodoxes pendant le rassemblement organisé par l'opposition à Milosevic, hier à Belgrade.

100 000 personnes interpellent Milosevic

Le mouvement pour des élections libres reprend de la vigueur

PETRA MARKOVIC
LIBÉRATION

Belgrade — Le pari a été tenu. Pour la première fois depuis le 19 août, quand ils avaient réussi à rassembler 100 000 personnes dans la capitale, les leaders des principaux partis de l'opposition serbe étaient ensemble sur la tribune face à la foule massée au centre de Belgrade.

Il leur aura fallu trois mois de négociations ardues pour mettre en veilleuse leurs rivalités et organiser ensemble cette manifestation unitaire sous le mot d'ordre «*Stop à la terreur - Pour des élections libres*», attendue par leurs partisans depuis le 10 janvier. Ce jour-là, seize partis et coalitions hétéroclites, poussés un peu par les Occidentaux, avaient signé un accord pour une stratégie commune afin de contraindre le président yougoslave Slobodan Milosevic à convoquer des élections générales en Serbie. Mais rapidement les susceptibilités, vraisemblablement attisées par le pouvoir, revenaient à la surface.

Malgré la défaite de Milosevic au Kosovo, malgré l'effondrement du niveau de vie de la population, les forces de l'opposition n'ont pas réussi jusqu'ici à se poser comme une solution alternative crédible. «*Le problème de l'opposition est qu'elle donne l'impression de n'avoir de réponse ni pour un éventuel succès ni pour un éventuel échec du meeting. Elle a perdu tout contact avec les gens et s'est montrée incapable de canaliser son mécontentement vers des changements démocratiques*», souligne Sonia Biserko, directrice du comité Helsinki pour les droits de l'homme en Serbie. Il

y a eu depuis l'été plusieurs protestations populaires spontanées en province, notamment à Leskovac, Nis, Valjevo et Cacaka. Elles ont éclaté pour la défense d'une télévision locale indépendante menacée de fermeture ou pour obtenir le paiement des soldes de ceux qui avaient été mobilisés pendant la guerre. Elles ont toutes fini par s'éteindre d'elles-mêmes. Des militants des partis de l'opposition y ont joué un rôle actif sur place, mais il n'y a eu aucun vrai relais à Belgrade.

Cette fois-ci, l'opposition était consciente de jouer son va-tout. Elle considérait que le rassemblement de plus de 50 000 personnes serait un succès. C'est fait. Elle espère créer une dynamique qui lui permette d'arracher des élections anticipées à tous les niveaux. Les municipales sont normalement prévues pour la fin de l'année, les législatives pour 2001 et la présidentielle serbe pour 2002.

Toujours plus impopulaire, le régime craint le verdict des urnes. Selon un sondage réalisé par le Centre de recherches politiques de Belgrade, publié jeudi par le quotidien *Blic*, 66 % des 1578 personnes interrogées estiment que le pouvoir trempe dans la corruption et que la série d'assassinats non élucidés des derniers mois, dont celui du «*saigneur de guerre*» Arkan, est d'origine politique.

Un régime qui intimide

Le mécontentement croissant représente une chance à saisir pour l'opposition. Il faut désormais presque trois salaires moyens pour arriver à se nourrir et même les couches aisées ne sont plus épargnées. Certaines familles sur-

vivent grâce aux produits des humanitaires vendues à bon prix sur les marchés. Les soupes populaires n'arrivent plus à répondre aux demandes. Les poubelles sont prises d'assaut avant le passage des éboueurs. Il y a désormais 200 000 chiens abandonnés à Belgrade.

Craignant que les petites explosions de mécontentement ne se transforment en un grand mouvement, le pouvoir s'est acharné ces derniers mois contre les médias indépendants, notamment *Studio B*, leur infligeant amendes sur amendes. Désormais, ces médias refusent de se présenter au tribunal et de payer les amendes boycottant désormais ouvertement la loi sur l'information, promulguée en octobre 1998, quelques mois avant les bombardements de l'OTAN.

Le régime mise de plus en plus ouvertement sur l'intimidation des leaders de l'opposition et de leurs partisans. Récemment, lors d'une émission de la radio-télévision d'Etat RTS, le leader ultranationaliste Vojislav Seselj, considéré comme porte-parole du président Milosevic, a déclaré qu'il n'existe dans le pays que deux blocs: «*les patriotes*», à savoir le pouvoir et ses partisans, et la «*cinquième colonne*», représentée par l'opposition et ses sympathisants, «*qui se font payer leurs activités politiques par l'étranger*». Au cours de l'émission, Milovan Boji, un des durs de la Gauche yougoslave (JUL), le parti de Mira Markovic, la femme de Milosevic, a brodé sur les mêmes thèmes, déplorant «*l'inexistence*» d'une vraie opposition. «*Il y a en Serbie un bloc de colonaux et un autre de patriotes; entre les deux, il n'y a rien*». L'avertissement est clair.

Le legs empoisonné de l'indépendance

L'opposition zimbabwéenne se rend à Londres

YACINE LE FORESTIER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Le gouvernement britannique a reçu hier le leader de l'opposition zimbabwéenne dans le cadre de ses efforts pour tenter de régler, 20 ans après l'indépendance de sa colonie, la crise autour des terres des fermiers blancs.

Ce dossier empoisonné, compliqué par l'occupation de centaines de fermes par les anciens combattants de l'indépendance, est au centre du conflit acrimonieux qui oppose depuis plusieurs semaines les deux pays.

«*Le Zimbabwe aux Zimbabwéens*», a encore proclamé jeudi Robert Mugabe depuis la tribune du sommet du Groupe des 77 à La Havane pour justifier sa volonté d'une redistribution des terres au profit des exploitants noirs. Le père de l'indépendance est accusé par ses opposants et par Londres de jeter à dessein de l'huile sur le feu dans l'espoir de transformer les élections promises en mai en confrontation directe entre Harare et son ancienne puissance coloniale. Un thème populaire qui fait en outre oublier le mécontentement grandissant de la population zimbabwéenne à l'égard des tendances autocratiques du dirigeant et de la précarité économique du pays.

Les travaillistes de Tony Blair reconnaissent eux-mêmes la nécessité d'une réforme agraire dans un pays où, deux décennies après l'indépendance, quelque 9000 fermiers blancs continuent à monopoliser 70 % des terres arables du pays. Les 500 000 exploitants noirs se partagent le reste. Et si l'opposition conservatrice a accueilli les occupations de fermes aux cris de «*nettoyage ethnique*», certains, au Royaume-Uni, sont prêts à battre leur coulpe.

«*Le Zimbabwe souffre avec Robert Mugabe mais la Grande-Bretagne doit se poser des questions sur son rôle*», estimait hier le très écouté *Financial Times*.

Les accords de Lancaster House en 1979, qui avaient scel-

lé l'indépendance de l'ancienne Rhodésie, prévoyaient en effet une aide internationale à la réforme agraire pouvant aller jusqu'à deux milliards de dollars. De l'aveu même de Robin Cook, la Grande-Bretagne n'y a contribué qu'à hauteur de 70 millions de dollars.

Après avoir d'abord répondu coup pour coup aux attaques verbales souvent outrancières du président Mugabe, Londres semble avoir décidé d'adoucir ses critiques pour donner la priorité à une reprise du dialogue sur la question.

Le chef de l'opposition zimbabwéenne, Morgan Tsvangirai, qui s'est entretenu dans l'après-midi avec le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, a lui-même exhorté Londres à ne pas faire le jeu de l'ancien chef de guérilla. «*Il faut faire très attention à ne pas transformer M. Mugabe en martyr*» juste avant les élections, a-t-il dit à la BBC. Il a rejeté l'idée d'un gel des avoirs financiers de Robert Mugabe en Grande-Bretagne et refusé de suivre l'opposition conservatrice qui demande qu'Harare soit suspendu du Commonwealth.

M. Cook, qui a indiqué être tombé d'accord avec M. Tsvangirai pour considérer que la question la plus cruciale au Zimbabwe est une élection libre, avait auparavant salué l'appel à l'évacuation des fermes lancé par le gouvernement zimbabwéen.

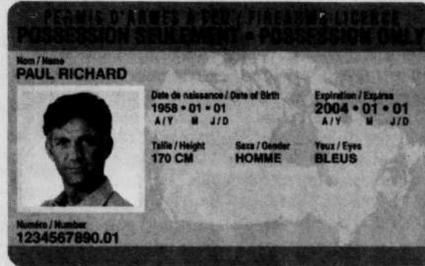
Le chef du Foreign Office s'est même félicité des propos tenus à La Havane par M. Mugabe, qui a parlé d'une «*acquisition*» des terres et non plus d'une saisie.

Autre signe de relative détente dans les relations, Londres doit recevoir prochainement une délégation gouvernementale zimbabwéenne pour discuter d'un éventuel financement britannique à la réforme agraire. Un compromis s'annonce néanmoins difficile car le Royaume-Uni pose plusieurs conditions pour prix de son appui: la priorité accordée aux paysans pauvres, et non aux amis de M. Mugabe, l'absence de confiscations et la tenue d'élections libres.

Message important à tous les propriétaires d'armes à feu

D'ici la fin de l'année...

Vous devez avoir un permis d'armes à feu



• Obtenir d'ici décembre 2000.

pour

posséder des armes à feu



et

vous procurer des munitions.



- Une AAAF valide fera l'affaire.
- Ni le permis de chasse ni le permis de conduire ne seront acceptés.
- Un permis n'est pas l'équivalent d'un certificat d'enregistrement.

Ne tardez pas! Faites votre demande dès maintenant!

Pour en savoir plus et pour obtenir des formulaires ou de l'aide à les remplir:

1 800 731-4000

www.cfc-ccaf.gc.ca

Canada

Pour hommes

Habits italiens à partir de **299\$**

Pour femmes

Nouveautés printemps-été

Dolce & Gabbana Uomo

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
277-7558

Dolce & Gabbana Donna

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

É D I T O R I A L

L'obsession du contrôle

Le gouvernement et les recteurs sont engagés depuis plus d'un an dans un dialogue sur le rôle et le financement des universités. Cette démarche essentielle déterminera dans une large mesure la place qu'occupera le réseau universitaire québécois à l'avenir. Il ne faudrait pas, cependant, que le ministère de l'Éducation, dans sa légitime volonté de savoir où vont les deniers publics, se transforme en police paralysante.

La tension a monté d'un cran avec la publication, il y a dix jours, d'un «document de travail» dans lequel le ministre François Legault précise ce qu'il entend par «reddition de comptes» et «contrats de performance». Il réclame une productivité accrue du corps professoral, exige l'établissement d'objectifs en matière de taux de diplomation, de placement et de subventions de recherche, et demande que la rationalisation des programmes se poursuive.

Les exigences reliées aux professeurs illustrent la mentalité comptable qui domine au ministère. Ainsi, le gouvernement veut porter le nombre de cours à au moins quatre par professeur par année, sans craindre de se rendre à cinq ou six. Le ministre de l'Éducation cherche à corriger un problème réel, à savoir la sclérose qui frappe une partie du corps professoral universitaire. Mais là s'arrête le bon sens.

On doit penser que l'ensemble du corps professoral s'acquitte de sa tâche, et ce n'est pas en lui tapant dessus que l'université reprendra la place qui lui revient dans la société. Il est indéniable que les professeurs qui font des activités de recherche ne peuvent pas donner six cours par année. Qu'un syndicat de professeurs, celui de l'UQAM pour ne pas le nommer, se cantonne dans un immobilisme rigide, cela se peut. Mais ce n'est pas une raison pour subordonner le versement des subventions à l'instauration généralisée de la charge de six cours. Cela n'a aucun sens. Sur cet aspect, le ministre doit assouplir sa position de manière à éviter le braquage qui s'annonce et qui rendra impossible la mise en place de mécanismes de reddition de comptes qui, redisons-le, s'imposent. Le gouvernement croit-il ou non à la recherche comme il le prétend?

Les universités ont déjà accepté le principe d'une reddition de comptes et le gouvernement doit les conduire à concrétiser cet objectif. Mais encore là, l'évaluation des universités ne doit pas devenir une fin en soi, pas plus qu'elle ne doit être un frein à leur développement. Il doit y avoir moyen, pour chaque établissement, de fixer des objectifs de concert avec le ministère de l'Éducation et d'en vérifier l'atteinte périodiquement. Les universités placent beaucoup d'espoir dans la refonte du mode de financement, et personne au Québec ne peut se permettre de voir échouer cette relance du réseau.

Il est indéniable qu'une tendance en faveur des disciplines professionnelles qui conduisent rapidement sur le marché du travail est à l'œuvre ici. De même, le Québec n'échappe pas au puissant vent qui souffle en faveur des facultés de génie, des programmes reliés aux technologies de l'information et de certains programmes scientifiques. Dans une mesure moindre que l'Ontario mais néanmoins incontestable, le gouvernement privilégie ces secteurs, avec des billets verts pour les universités et pour les jeunes qui répondent à ses désirs. Les grandes initiatives financières servent à renforcer les secteurs technologiques. Ajoutez à cela la professionnalisation de l'université, à laquelle on assiste déjà depuis deux ou trois décennies, et il sera facile de comprendre que les disciplines moins orientées vers le marché du travail, telles les arts, l'histoire ou la philosophie, risquent de se voir marginalisées. À tel point qu'une trentaine de gens d'affaires, dont plusieurs représentants des industries de haute technologie, ont récemment senti le besoin de livrer un plaidoyer public sur l'importance des programmes en arts, en lettres et en sciences humaines. Les gouvernements, mais aussi les universités, qui mangent à tous les râteliers pour obtenir du financement, devraient se ressaisir.

pdessrivieres@ledevoir.ca

Le rêve assombri

L'histoire se répète, mais rien n'y fait: tant qu'il n'a pas goûté à la médecine d'une sévère correction, le spéculateur en herbe n'écoute personne et se croit invincible. Survient les signes avant-coureurs de la chute, il se pose alors la question du «que faire?». Vendre en encaissant des pertes ou attendre la remontée, se promettant toutefois de sortir aussitôt ses gains retrouvés, juste avant la débâcle toujours possible qui entrainera les autres.

Le spéculateur, contrairement à l'investisseur, n'a ni le temps d'attendre dix ans ni la sagesse de vendre en accusant des pertes. C'est tout ou rien, tout de suite. Il se découvre un instinct de tueur qu'il ne se connaissait pas jusque-là, mais qui lui a porté chance depuis des mois. Alors il attend, un peu, et il perd.

Si, de surcroît, notre *winner* nouvellement conquis à l'idée de gagner en un rien de temps de quoi prendre une retraite confortable avant l'âge de 40 ans a choisi de doubler la mise en empruntant de son sympathique courtier... Son courtier, jusque-là un ami, prend l'allure d'un monstre à dents acérées, désormais impossible à joindre par téléphone, qui non seulement l'a mal conseillé mais qui pousse aujourd'hui l'arrogance jusqu'à vendre sans autre avis ses actions à perte pour se rembourser. S'il avait

seulement pu attendre quelques jours, mais non! Rappel de marge immédiat, quel que soit le prix des actions soldées. Bêtise que cet emprunt! Pourquoi s'être laissé aller ainsi à jouer avec le feu quand tout ce qu'on avait dans la vie, c'était cette maison ré-hypothéquée récemment pour acheter des titres de technologie?

Après tant d'exubérance, ce qui se passe depuis quelques jours est sain. La correction est sévère, d'autant plus sévère qu'elle a trop tardé à se manifester. Il a suffi d'une nouvelle, somme toute banale, sur le front de l'inflation, pour précipiter les choses. Mais au fond, le principal motif de la correction, c'est tout simplement le prix irréaliste des titres de nouvelles technologies, qui s'étaient appréciés au delà de la valeur fondamentale des entreprises. On aura beau dire que ces entreprises-vedettes sont promises à un brillant avenir, la Bourse ne s'intéresse pas au long terme. Si les profits décevants d'une très grande entreprise pour un seul trimestre suffisent à jeter son titre au plancher, comment croire que la perspective d'une lointaine rentabilité peut générer autre chose qu'une vague spéculative sur laquelle on ne peut s'aventurer que si on a les reins assez solides pour prendre le choc de l'atterrissage?

Quant à nous, gens peureux ou prudents, souhaitons que les pertes subies hier par des millions de ménages nord-américains et des milliers d'entreprises n'aient pas trop d'influence sur les intentions de consommation et d'investissement de chacun. Sans quoi, c'est un ralentissement de l'économie qui nous guette, un mal bien plus grave que la déconfiture financière de qui a rêvé un jour gagner à la loterie.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

LES NOUVELLES ESPÈCES MENACÉES PROTÉGÉES PAR OTTAWA...



LETTRES

Une solution finale

Si tout se passe comme prévu, le Canada imposera bientôt des peines très lourdes à ceux qui auraient le malheur d'être pris à faire passer nos frontières à des immigrants clandestins. Ils seront passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à un million de dollars en plus de risquer la prison à perpétuité (*Le Devoir*, 7 avril 2000). C'est encore pire que ce que l'on réserve aux meurtriers, aux violeurs, aux trafiquants de drogue ou aux proxénètes.

Point n'est besoin d'une imagination débordante pour prévoir le sort des immigrants illégaux découverts en pleine mer par un équipage voguant vers nos côtes... Ils seront vraisemblablement jetés à l'eau, morts ou vifs. C'était déjà le sort de plusieurs alors que les amendes n'étaient que de 5000 \$ par personne — pour ceux que cela intéresserait, voyez le terrible *Clandestin*, film de Denis Chouinard et Nicolas Wadimoff (1997).

Ne devrions-nous pas avoir au moins une brève pensée pour tous les pauvres gens que nous condamnons ainsi à mort? Et que penser de cette sorte d'apartheid que nous construisons pour protéger notre îlot de richesses contre tous les déshérités du monde? Est-ce bien la meilleure solution envisageable contre les réflexes migratoires qui s'installent tout naturellement lorsque perdurent des inégalités déconcertantes, inhumaines, entre les conditions de vie des divers pays? Faut-il rappeler que le quart de la population du globe vit toujours de revenus quotidiens de moins de 1 \$? C'est à cette misère qu'il faudrait collectivement s'attaquer plutôt que de rendre nos lois encore plus meurtrières et rêver de fron-

tières impénétrables. Car tant que nous accepterons que la misère noire et l'opulence criarde existent côte à côte sur notre planète, des gens seront prêts à tout risquer pour sortir de leur enfer. Et il y aura des gardiens armés, perchés dans des miradors, pour protéger à la mitrailleuse le sommeil des nantis.

L'avantage de la loi que le Canada s'approprie à adopter, c'est qu'on n'aura même pas besoin d'endurer ni la vue ni la facture de ces gardiens. Ils feront leur sale besogne au milieu de l'océan, laissant les affamés qui auraient voulu partager les reliefs de notre plantureux repas devenir eux-mêmes la pitance des poissons, petits et grands.

François Privé
Professeur de philosophie
Alma, 8 avril 2000

Congés autonomes

Les travailleurs autonomes n'ont pas accès à des congés parentaux rémunérés puisqu'ils ne cotisent pas à l'assurance-emploi. Pourquoi ne pas évaluer la part des cotisations à l'assurance-emploi qui sert ou servira à financer les congés parentaux actuels ou futurs? Cette part des cotisations pourrait être identifiée comme «cotisations à l'assurance parentale» et payée par les travailleurs autonomes. L'assurance parentale couvrirait alors l'ensemble des travailleurs.

Deux avenues sont praticables:
■ les cotisations parentales des travailleurs autonomes seraient versées à l'assurance-emploi pour constituer un système canadien de congés parentaux;
■ la part des cotisations d'assurance-emploi finançant les congés parentaux serait déduite des cotisa-

tions d'assurance-emploi des travailleurs du Québec. Tous les travailleurs québécois cotiseraient à une assurance parentale québécoise de caractère distinct.
François Beaulé
Montréal, 4 avril 2000

L'éducation pour tous

En 1990, 155 États s'étaient engagés à faire le nécessaire pour que l'éducation de base soit disponible à chaque enfant de cette planète en l'an 2000. Aujourd'hui, nous constatons que peu de choses ont été accomplies. Une seconde chance nous est donnée, l'idée a mûri depuis 10 ans: il est temps d'agir. Au Dakar, au Sénégal, du 26 au 28 avril 2000, aura lieu le Forum mondial sur l'éducation. 150 millions d'enfants attendent cet outil de développement personnel indispensable pour s'affranchir de la pauvreté et de l'exploitation. Ce n'est pas un problème simple à résoudre, mais si 155 gouvernements agissent, se coordonnent et s'entraident, il y a de fortes chances qu'en 2010 nous ayons réussi ce tour de force. Je demande au premier ministre Chrétien de s'impliquer dans ce dossier international. Le Canada doit agir et offrir généreusement son aide et son expertise aux pays les plus pauvres. Au moins huit années d'enseignement de qualité sont nécessaires pour apprendre à lire, écrire et compter de façon fonctionnelle. Nous avons les ressources nécessaires pour jouer un rôle important dans cette campagne mondiale pour l'éducation.

Un pays éduqué va vers une prospérité durable.
André Désilets
Montréal, 5 avril 2000

REVUE DE PRESSE

De la bière et des chemises brunes

ANTOINE ROBITAILLE

La bière et l'identité font bon ménage. Dans le ROC, la dernière pub de la Molson Canadian, «I am Canadian», le démontre de façon presque terrifiante. Plusieurs fois cette semaine, on a parlé dans les journaux, même en une, de ce message de 30 secondes, déjà considéré comme un classique. Le mois dernier, le *Toronto Star* racontait que dans les cinémas d'un océan à l'autre, «la fameuse pub, projetée avant le film, déclenche de véritables ovations». Même chose dans les bars. «C'est incroyable, tout le monde crie et hurle lorsqu'elle passe à la télé. Les clients répètent les mots en chœur», racontait le gérant du Court'nall's Sports Grill, à Vancouver, dans le *National Post* de mercredi. Dans le même article, on faisait état d'un déluge de courriels, d'appels téléphoniques et de lettres d'éloges aux bureaux de Toronto de la brasserie Molson. Hier, le *Post* signalait que le clip est maintenant un des plus téléchargés sur le Net au Canada. Un chroniqueur écrivait dans le même journal que c'est le sujet de discussion par excellence dans les soupers et les soirées.

Projetée principalement dans les cinémas depuis la fin de janvier, on peut la voir depuis deux semaines à la télé du ROC — au Québec, la Molson Canadian n'est pas vendue... Le journaliste Jonathan Gatehouse racontait hier dans le *Post* que «des milliers de Canadiens augmentent le volume» lorsque la pub passe «et prononcent les mots en silence». Pour exprimer cet enthousiasme débordant, le *Post*, mercredi, paraphrasait les cinquième et sixième strophes de l'*O Canada*, écrivant non sans comique: «With glowing hearts we see thee advertise.»

Alors, qu'y a-t-il donc dans ce message pour faire ainsi vibrer les «cordes sensibles» du ROC jusque dans son tréfonds? Description: un quidam arrive sur une scène devant un grand écran. Jeune. Chemise à carreaux et jeans. S'avance au micro, l'air timide. «Eh, je ne suis pas un bûcheron. Ni un trappeur. Je ne vis pas

dans un igloo.» Images de chacune de ces choses derrière lui. Semblant prendre confiance, il lance: «J'ai un premier ministre, pas un président. Je parle anglais ou français, pas américain. Je prononce "about" et non "a boot".» Gros plan. Le pathos semble tout à coup moins ironique: «Je pourrais facilement vendre le drapeau cousu sur mon sac à dos.» Puis, une profession de foi: «Je crois: [...] au maintien de la paix et non pas aux interventions policières [...], à la diversité et non à l'assimilation [...]. Je crois que le castor est un animal fier et noble!» Se mettant soudain à crier, accompagné de l'hymne triomphal *Land of Hope and Glory*: «La tuque est un couvre-chef. Un "chesterfield" est un "couch", le "z" se prononce "zède" et non "zi".» Hurlant maintenant, il conclut: «Le Canada est le deuxième pays du monde en superficie!... Et le premier pour ce qui est du hockey. C'est la meilleure partie de l'Amérique du Nord. Mon nom est Joe et je suis Canadien!» Reprenant ses esprits et semblant mal à l'aise devant ses propres transports, Joe se tait après avoir poliment remercié l'assistance.

La presse



du Canada

«C'est un message fortement chauvin, mais il marche», s'exclamaient la chroniqueuse du *Star*, Ellie Teshler, le 23 mars dernier. Il marche tellement, en fait, que Molson organise depuis quelque temps des «déclamations publiques» avant les matchs de hockey, dans les amphithéâtres de Vancouver, d'Edmonton, de Calgary et d'Ottawa! Et son site Web (www.iam.ca) recueille les suggestions des internautes: «Je suis Canadien... parce que "Don Cherry est Dieu!" [sic]»

L'enthousiasme est «exagéré», au dire de Jeff Douglas, le comédien jouant le rôle de Joe, devenu instantanément une star. «Je n'aurais jamais cru, par exemple, que des gens suggéreraient dans les journaux de m'embaucher pour régler le problème de l'unité nationale!»

Au reste, «chauvin», dans le ROC, signifie aussi «antiaméricain». Ironie de l'affaire, celui qui a réalisé le message, Kevin Donavan, est lui-même... un

Américain. Double ironie, cette façon de crier son identité et sa fierté, de s'enrouler dans le drapeau, n'est-ce pas un peu beaucoup... américain?

Malaise palpable de Jonathan Kay, hier matin, toujours dans le *Post*, qui insistait sur l'aspect «deuxième degré» de la fameuse pub. Selon lui, tout ça, c'est de «l'ironie». Bref, le message «I Am» n'a rien changé au fait que le «chauvinisme est toujours déplacé au Canada». Selon lui, le vrai Canadien, on le retrouve dans la timidité et dans la politesse du début et de la fin du message. «Au Canada, le nationalisme est kitsch, comme les peintures sur velours montrant un clown versant une larme.» Au dire de Kay, il n'y a qu'aux États-Unis que «l'on prend encore le chauvinisme au sérieux». La prestation de Joe lui rappelle ce discours dégoûtant de patriotisme du «président américain à la fin du film *Indépendance Day*». Dans les salles de cinéma américaines, «on applaudissait», alors qu'au Canada, on «s'esclaffait».

Autre interprétation de ce «chef-d'œuvre» (le mot est de Chris Gerritsen, du *Calgary Sun*). Le chroniqueur Doug Beazley, dans l'*Edmonton Sun*, estime que «les réclames de bière sont un baromètre de l'inconscient canadien». Selon lui, «il ne faut pas sous-estimer le pouvoir de la publicité d'anticiper les profonds changements dans le paysage politique et culturel». Pendant longtemps, les gens en dehors du Québec «ont hésité à exprimer leur propre identité, de peur d'attiser le ressentiment des "pures-laines"». Aujourd'hui cependant, le ROC semble être en mesure d'assumer «sa propre identité nationale».

Autre sujet, en terminant: Diane Francis, dans le *Financial Post*, écrivait sur la loi 101, mardi. «Les bigots qui dirigent le Parti québécois ont récemment intensifié leur harcèlement sur ces immigrants qui sont en affaires. Ces derniers utiliseraient trop l'anglais. Il n'est pas surprenant que le gouvernement déploie sans ambages une telle intolérance car c'est le mois prochain que se tiendra le congrès annuel du PQ. C'est ce qu'on appelle les chemises brunes "à la Québec", car ils tentent de susciter la peur face à l'avenir de la race supérieure pure-laine.»

IDÉES

Engorgement du transport urbain

La solution passe par le péage sur l'ensemble des ponts

LUC-NORMAND TELLIER

Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal

La scène métropolitaine de Montréal vit actuellement de grandes heures. Aux tollés soulevés par les intentions «superstructurelles» de Mme Harel succèdent les applaudissements suscités par le Plan de gestion des déplacements de M. Chevette. Le contraste entre les deux réactions en dit long sur ce qu'il convient de faire sur le plan métropolitain. Il faut tout bonnement éviter d'aborder la question métropolitaine «par le haut», à coups de réformes structurelles bureaucratiques, et il convient de l'aborder par «le bas», à partir d'une approche de mobilisation métropolitaine autour de projets concrets.

En 1993, dans mon livre intitulé *Vive Montréal libre!*, j'ai fait une proposition, plutôt froidement accueillie à l'époque, concernant l'établissement d'un système de péage électronique sur l'ensemble des ponts autour de l'île de Montréal. Cette proposition était assortie de la création d'un fonds de développement métropolitain. En 1997, j'ai complété cette proposition en suggérant que ce fonds soit administré par des personnes élues tant par les citoyens de l'île de Montréal que par tous les usagers des ponts qui auraient fait une contribution au cours d'une année d'au moins 200 \$ au fonds sous forme de droits de péage. Ce fonds devait être utilisé pour la réalisation de projets de développement d'infrastructures urbaines dans la grande région de Montréal dans une optique de développement harmonieux de la région et de maintien d'un sain équilibre entre le centre et la périphérie.

Une idée à relancer

Depuis ces propositions, l'eau a coulé «sous les ponts» et je crois que le moment est venu de relancer ces idées. Il est clair, à la lumière du plan Chevette, que, tôt ou tard, nous reverrons apparaître des ponts à péage autour de Montréal. Y en aura-t-il un, deux ou plusieurs? Nous ne le savons pas encore. Cependant, il semble acquis qu'il y en aura puisqu'on parle d'impliquer le secteur privé dans le financement de ces ponts. Par ailleurs, il semble aussi que la population soit tout à fait disposée à accepter l'idée de payer pour ces ponts par le moyen de péages.

La question est maintenant de savoir si la politique de péage urbain la plus intelli-



Le pont Jacques-Cartier, à l'heure de pointe.

ARCHIVES LE DEVOIR

gente est celle qui consiste à instaurer le péage électronique uniquement sur les futurs ponts financés par le privé. Cela n'est pas du tout évident. L'objectif ultime qui doit être poursuivi dans tout cela, c'est de faire en sorte qu'à l'intérieur de l'agglomération montréalaise, tous les déplacements se fassent au bon moment, dans l'ordre et avec le maximum de mobilité pour les déplacements prioritaires. Pour atteindre un tel objectif, construire de nouveaux ponts, de nouvelles sections d'autoroutes et de nouveaux prolongements du métro ne suffit pas.

Il convient aussi de guider de façon systématique les divers flux et, pour ce faire, il faut pouvoir les mettre en ordre de priorité et les orienter dans le temps et dans l'espace. Cela, c'est le rôle premier du péage urbain électronique. Un tel système de péage envoie des messages aux usagers. Le leur dit: si vous passez sur tel pont congestionné en pleine heure de pointe alors que votre déplacement n'est pas défini comme prioritaire, vous devez payer un montant significatif. Par contre, si vous passez sur le même pont alors que cela ne nuit à personne, vous ne paierez que fort peu ou rien du tout. Il dit aussi: si vous empruntez tel pont congestionné, il vous en coûtera plus cher que si vous prenez un autre pont moins congestionné.

Sur l'ensemble

Bien sûr, ce n'est qu'à l'usage qu'une structure optimale des droits de péage répartis entre tous les ponts et toutes les heures de la semaine pourra être établie. Il faudra au fil des semaines et au fil des années faire des ajustements afin d'atteindre les objectifs poursuivis.

Si des péages doivent être instaurés sur des ponts entourant l'île, il est plus probable qu'il soit plus indiqué, du point de vue d'une gestion optimale des déplacements, de les instaurer sur l'ensemble des ponts ou, du moins, sur des ponts qui ne sont pas forcément les nouveaux ponts qu'on compte construire. La solution idéale consisterait sans doute à instaurer le système de péage électronique sur l'ensemble des ponts entourant l'île et à moduler la tarification suivant les heures et suivant les ponts en fonction de critères de saine gestion des divers flux. Ainsi, sur certains ponts, les droits de péage pourraient être très bas au même moment où, sur d'autres ponts, ils seraient substantiels.

En somme, le péage urbain doit être vu comme autre chose qu'un simple moyen de rentabiliser un investissement en infrastructures. C'est avant tout un moyen privilégié d'orienter les flux de circulation de façon intelligente. C'est un outil de gestion des flux qui non seulement peut être effica-

ce mais qui, en plus, loin de créer des déficits, permet de ramasser des sommes considérables pour le développement de notre agglomération. J'estime que le péage sur les ponts pourrait rapporter au moins 200 millions de dollars par année et l'expert en transports Ottavio Galella, qui appuie l'idée du péage urbain, estime que la somme recueillie pourrait être significativement supérieure.

Un fonds

Mais revenons à la réforme Harel. J'ai de bonnes raisons de croire que les maires des couronnes nord et sud qui se sont montrés si violemment opposés aux propositions de Mme Harel concernant une superstructure métropolitaine imposée par le haut et concernant la mise à contribution fiscale de tous les citoyens de l'agglomération au financement de cette superstructure seraient infiniment plus réceptifs à ma proposition de constitution d'un fonds de développement métropolitain financé à même le péage urbain.

Pourquoi le seraient-ils? Tout simplement parce que ma proposition implique que, parmi les habitants des couronnes nord et sud, seuls paieraient ceux qui franchiraient les ponts entourant l'île de Montréal. Par conséquent, aucun citoyen de ces municipalités ne serait appelé à contribuer contre son gré au fonds métropolitain. Bien plus, aucun des maires de ces municipalités n'aurait à porter l'odieux de taxes imposées aux citoyens des deux couronnes dans le but de financer le développement métropolitain.

Par ailleurs, la dynamique «politique» des responsables élus du Fonds de développement métropolitain serait infiniment plus saine que celle qui prévaudrait dans le cadre d'une superstructure métropolitaine imposée par Québec. Ce, tout bonnement parce que le fonds serait tout entier consacré à la réalisation de projets concrets susceptibles de rallier les uns et les autres. En somme, la logique qui présiderait à l'administration du fonds serait une logique d'action concrète et de *problem solving*, non pas une logique de bataille politique visant à établir un pouvoir hégémonique de telle ou telle municipalité sur l'agglomération.

L'atmosphère de guerre larvée qui découle des projets actuels de réforme des structures métropolitaines est malsaine. Elle n'est bonne ni pour les municipalités, ni pour l'agglomération, ni pour le gouvernement du Québec, ni pour les relations entre les uns et les autres. Toutes les voies susceptibles de débloquer la situation doivent être examinées. L'hypothèse que je viens de présenter (de nouveau) me semble susceptible de relancer le débat sur de nouvelles bases, plus pragmatiques et moins conflictuelles.

Jean Larose

♦♦♦

Rien là

Entendu à la radio, dans une émission de «lignes ouvertes»: une femme enceinte de huit mois est désespérée parce que le père de l'enfant à naître s'est enfui. Un psychiatre, soi-disant «à l'écoute», lui répond: «Ma pauvre tête madame, vous vous êtes laissée monter un bateau! Dans la vie, y a les têtes pis ceux qui se font têter. Vous êtes tombée sur un tèteux. Il vous a têté un bout de temps, pis à c'heure, il est parti en têter une autre. La prochaine fois, vous serez moins naïveuse.» Littéral. «On passe à un autre appel. Oui, le docteur vous écoute...» Cette fois, c'est un homme qui se sent devenir fou parce qu'il en déteste un autre (qui l'aurait autrefois menacé de mort). Il ne l'avait pas vu depuis quatre ans, mais récemment, il l'a aperçu dans la rue. Aussitôt, il a été saisi d'une telle haine contre lui qu'il lui serait tombé dessus sans la présence de sa fille. Quand même, il n'a pas pu s'empêcher de le suivre pour découvrir où il habitait. Il demande à l'expert s'il n'est pas anormal de haïr quelqu'un à ce point-là, avouant qu'il songe à retourner chez l'autre, pour lui faire... il ne sait pas quoi... du mal... Il répète encore sa souffrance de se trouver obsédé par une haine si violente. Le psychiatre lui répond «ben voyons, y a rien là» (c'est d'ailleurs l'expression qui revient le plus souvent dans sa bouche), «si ça vous fait du bien», puis «bon, c'est tout le temps que nous avons», et l'émission finit sur cette déclaration qui est pratiquement une incitation au meurtre.

Un seul remède

Ce médecin ne connaît qu'un remède, la négation de l'autre, et qu'une prescription nihiliste contre tous les maux, «y a rien là», quand justement il y aurait tout à entendre, à dire et à donner. Vous n'avez rien puisque vous n'êtes rien et que celui qui vous fait souffrir n'est rien non plus. Ce médecin qui déshonore la médecine et la radio n'intéresse apparemment ni le Collège des médecins ni le CRTS. Et pour cause: il est dans le ton général, y a rien là, c'est le mot d'ordre de l'humanité au quotidien.

Je repense au livre de Jacques Grand'Maison, *Quand le jugement fut le camp* (Fides), à l'incroyable tabou sur la transmission des valeurs auquel l'auteur s'est heurté chez les gens qu'il a interrogés. L'adulte «n'ose» plus transmettre ses valeurs au prétexte de ne pas les imposer, de respecter la liberté de l'enfant. C'est très fou et très banal. On estime sans doute que l'humanité est héréditaire. De même, aujourd'hui, certains enfants arrivent à l'école sans savoir parler parce que leurs parents croient que ça leur viendra tout seul, comme les dents ou la puberté. Ne pas savoir parler, y a rien là. Le médecin nihiliste de la radio se retrouve dans l'éducation sous une autre forme. «La plupart des jeunes n'ont accès à nos patrimoines historiques — ajoutez culturels — qu'à travers le sentiment de nombre d'adultes.» Éduquer, c'est inculquer un fier quant-à-soi, voire le mépris envers l'héritage culturel. Invariablement assimilé à une loi oppressante. Cela va extrêmement loin. Au Québec, il n'y a pas de conservateurs, pas d'orthodoxes, rien que des innovateurs, des marginaux, des rebelles. Tout le monde se bousculant dans la marge ou aux extrêmes, il n'y a plus personne pour occuper le centre, la tête. Ce point central, dominant ou traditionnel (toujours cette confusion entre héritage et loi), par rapport auquel on croit malin de se définir en marge, n'est plus qu'un trou. Moralement, la société est structurée comme un beigne. La place du monarque de droit divin au centre est vide. Le véritable ordre établi domine ainsi d'autant mieux qu'il entretient comme repoussoir l'épouvantail de l'ancien, quelques fantômes de clergé, de charité chrétienne, de cours classique ou de culture élitiste qui permettent à chacun de croire en sa propre rébellion alors même qu'il est le plus complètement soumis. Tous contre rien. Base fragile.

À droite de tout le monde

«Tant qu'il y a des traditions oppressantes à critiquer, il y a un sens dans l'émancipation. Tu peux l'émanciper de l'Église, de la morale sexuelle, de la grammaire française, de tout ce que tu veux. Mais un jour, la réserve est à sec et tu vis une crise de sens» (Freitag, cité par Grand'Maison). Nous touchons bientôt le fond de la réserve. «Dans notre recherche, plusieurs interviewés ne savaient trop quoi dire sur le rôle positif et constructif de la loi, de l'autorité dans la société comme dans leur vie personnelle.» Ils n'y avaient jamais pensé. Dénoncer l'excès de loi, c'est bien normal, tout le monde le fait, mais l'absence de loi... on ne voit pas le problème. Y a rien là, c'est le cas de le dire. Le simple fait d'en parler est déjà un peu suspect. Rien que de dire qu'il n'y a plus qu'un trou au milieu de la société, ça vous classe à droite. A droite de quoi? Mais de tout le monde, voyons. C'est très fou et très banal. Tout bon raisonnement offensé.

Des enfants sont morts, scandale absolu, et toute la province a pleuré avec leurs parents, j'ai pleuré comme les autres. J'ai un fils de deux ans auquel je dois, parmi d'autres merveilles, d'être devenu excessivement sensible au manque de compassion humaine. À la mort de ces enfants, voyant tout le monde bouleversé, l'animateur de tribune téléphonique étouffant ses larmes, le rare silence des ondes frappées de solennité, pour la première fois depuis longtemps, j'ai senti notre humanité. C'est un revers inattendu de l'épuisement de la réserve de traditions oppressantes: l'humanité se perd, humanité au sens de crime contre l'humanité. C'est bien chrétien, l'humanité, Dieu reconnu en chaque visage humain; et c'est bien révolutionnaire, tous les hommes naissant égaux en droit; et bien marxiste, empêcher le fort de voler le travail du faible. Toutes des croyances mortes. N'y aura-t-il plus que des enfants morts pour fonder notre humanité? Que l'inceste pour opposer un dernier obstacle — une dernière loi — contre la liberté? Mais alors, l'éducation des enfants...

<http://www.magi.polymtl.ca/bourdeaujlarose/>

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Jean-Paul Belmondo à Montréal

Le dénigrement existe toujours

ALAIN CUNYOT
Français de Montréal

Est-il trop tard pour revenir sur la tournée de Jean-Paul Belmondo à Montréal, les incidents qui l'ont entourée, l'accueil du public, trop rare, et, surtout... surtout la critique d'Hervé Guay, parue le 27 mars et intitulée «L'adulation existe encore»? Une des critiques les plus hargneuses qu'il m'ait été donné de lire et qui repose, par son excès atrabilaire, la question de la place de la critique face à la création.

Quelques réflexions préalables sur le malentendu entre Belmondo-Frédéric et Montréal. Il me semble s'expliquer en partie par d'évidentes impérities des producteurs.

D'abord, l'impossibilité constatée tardivement (alors que les contrats avec la France datent d'octobre 1999) d'importer les décors d'origine qui ont dû être recopiés ici. Avec succès au demeurant. Ce qui a conduit à annuler les deux premières représentations pour cause de délais mais à également nuire à la respiration technique de la pièce, surtout lors de la première représentation.

Ensuite, ce qui est plus grave, un manque total d'information concernant le sujet de la pièce d'Éric-Emmanuel Schmitt, le personnage de Frédéric Lemaître, l'époque où il se situe. Nombre de spectateurs se sont rendus au théâtre Saint-Denis en ignorant tout ce qu'ils allaient voir, à l'exception du nom de l'acteur-vedette. On ne va pas au théâtre comme on va parfois au cinéma, à l'improviste. Une connaissance préalable du caractère de l'œuvre est la première curiosité à satisfaire. On appelle ça la promotion. Dans le cas de la pièce de Schmitt, le désert et le silence ont régné.

Et que dire de l'absence de programmes dans la salle, absence quasiment unique dans les annales du théâtre? Mépris envers le public, insolence envers les comédiens entourant Jean-Paul Belmondo.

Cet amateurisme qui semble avoir sévi n'a-t-il pas contribué au malentendu entre l'œuvre et le public?

Un non-sens

Enfin, qu'il me soit permis aussi de dire que le théâtre Saint-Denis 2 est un parfait non-sens pour accueillir du théâtre. Ce n'est qu'une immense boîte à fauteuils où on admire les nuques des spectateurs alignés devant soi, où on tend constamment l'oreille pour entendre les répliques. Ce qui n'aide pas les spectateurs à populariser avec enthousiasme le spectacle auquel on les a (à peine)... conviés.

Venons-en maintenant à la critique d'Hervé Guay ou, plus précisément, à une entreprise rare de dénigrement d'un artiste et d'une œuvre. Qu'une chose soit claire: je considère que Belmondo et Schmitt peuvent prêter à critiques. Mais enfin, quoi, la première des courtoisies d'un critique professionnel n'est-elle pas d'abord de rendre compte au lieu de régler des comptes.

Comment comparer le vieillissement prématuré, artificiel, parfaitement malsain d'Elvis Presley avec celui, parfaitement naturel et joyeux, de Jean-Paul Belmondo?

Comment réduire la carrière de Belmondo à celle de «L'acteur fétiche de Godard et consorts»? Stupidité! Godard, à ma connaissance, n'a fait que trois films d'importance avec Belmondo (*A bout de souffle*, *Une femme est une femme* et *Pierrot le fou*). Il avait plutôt des actrices fétiches, comme Anna Karina. Et puis, qui sont «ces consorts», péjorativement dénoncés? S'agit-il de Jean-Pierre Melville, Vittorio de Sica, Robert Enrico, Jacques Deray, François Truffaut?

Belmondo a été dirigé par des réalisateurs de haut vol, sans compter Lautner et Verneuil, qui, pour avoir fait de grands succès commerciaux, n'ont jamais touché à la moindre racoleuse vulgarité.

Non, la carrière cinématographique de Jean-Paul Belmondo, pour populaire qu'elle ait été, est parfaitement, entièrement digne.

«Star déclinante»? À le supposer, je trouve nauséabond, comme le fait Hervé Guay, d'y voir matière à quolibets.

Un peu de cohérence

Quant à la pièce de Schmitt, le susnommé critique a bien le droit de ne pas l'apprécier. Mais un peu de cohérence le rendrait plus crédible: ici, «les réparties tournent à vide», et là, il note «la quantité de répliques brillantes».

Il brocarde le public, laudateur aveuglé. Se souvient-il de son propre enthousiasme pour une autre pièce de Schmitt, *Le Libertin*, «drôlement bien ficelée, théâtre commercial de qualité»?

Disons tout net qu'il n'a rien compris à l'un des thèmes de la pièce, celui de l'amour impossible entre Frédéric Lemaître et une jeune actrice. Il y voit le fait que «l'amour ne puisse être durable». Nenni. La vraie question soulevée par Schmitt, et qui n'est pas propre à un comédien, est: où est la réalité amoureuse par rapport à l'envie amoureuse? Qui aime-t-on vraiment? Untel ou Unetelle? Ou bien plutôt, n'est-ce pas le besoin d'aimer qui aurole le front d'Untel ou d'Unetelle?

Quant aux acteurs qui entourent Belmondo, Hervé Guay les traite avec une légèreté antipathique. Tiens, voilà

le mot que je cherchais: cette critique n'est pas simplement hargneuse, elle est antipathique. Qu'écrivit-il? «Tous servent de faire-valoir à un Belmondo fanfaron.» D'abord, ce n'est pas Belmondo qui fanfaronne, c'est Frédéric Lemaître. La preuve en est que le jeu de Pierre Brasseur dans le même personnage présentait les mêmes excès que celui de Belmondo.

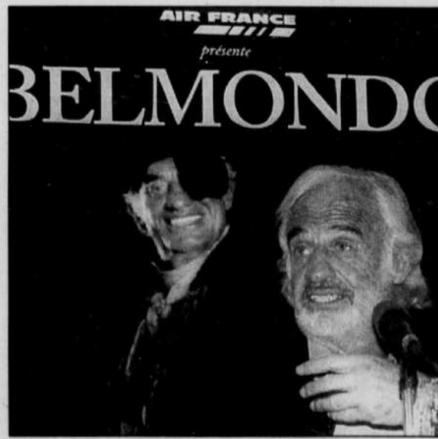
Ensuite, il est absolument faux de traiter les acteurs de faire-valoir.

Faire-valoir, Michel Crémades dans le rôle de Cussonet, ovationné par le public du samedi 25 mars?

Faire-valoir, Odile Mallet dans le rôle de Mlle George, qui vaut son déplacement d'air?

Faire-valoir, Jean Davy, le doyen des acteurs de théâtre français qui, dans une scène de rare intensité, tient largement tête à Belmondo et, de fait, s'impose à lui?

À supposer que les critiques influencent le public, en le trompant, on peut imaginer que la critique d'Hervé Guay se soit convertie en mauvaise action. Car toute chose écrite est un acte.



Jean-Paul Belmondo devant l'affiche de la pièce qu'il est venu défendre à Montréal.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes de l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard (éducation), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marcio Cloutier et Robert Dutarisac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Richel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Leopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

L'horaire détaillé de la
Chaîne culturelle
aujourd'hui, en page 8 de
L'Agenda du Devoir

CHEVRETTE

SUITE DE LA PAGE 1

bientôt temps de tourner la page. «La carrosserie et le moteur ne vont pas si mal, mais j'ai peut-être besoin d'un petit changement d'huile.» Estimant travailler «comme un forcé», M. Chevrette a indiqué que le dépôt de son Plan de gestion des déplacements — dont il n'est pas peu fier — le «dynamise pour finir encore plus fort».

Hier, lorsque *Le Devoir* a demandé au ministre de réagir aux critiques selon lesquelles sa propension à vouloir développer davantage le transport dans l'est de Montréal n'était qu'électorale, la réponse ne s'est pas fait attendre. Qualifiant ces attaques de «mesquines», il a indiqué que ses intentions étaient plutôt orientées vers «la qualité de vie des citoyens» et le «développement de la métropole».

M. Chevrette soutient n'avoir que faire des «soutis électoralistes» puisqu'il a décidé de ne pas se présenter aux prochaines élections.

Cette décision ne surprendra pas ceux qui avaient déjà vu son refus de diriger la campagne électorale du PQ, en 1998, comme un signal précurseur. D'autres en étaient venus aux mêmes conclusions lors de la crise interne des derniers mois de 1998, où le ministre avait dû précipiter ses vacances en remettant en question la poursuite de sa carrière politique.

Carrière fructueuse

Élu pour la première fois aux côtés de René Lévesque en 1976, M. Chevrette est un des fidèles soldats de son parti, qu'il soit au pouvoir ou dans l'opposition.

Aux prochaines élections, qui pourraient avoir lieu d'ici deux à trois ans, la carrière politique du député de la circonscription de Joliette se sera alors échelonnée sur plus de 25 ans. Alors que le parcours politique de M. Chevrette est de notoriété publique, rares sont ceux qui se souviennent cependant que cet ancien professeur de français à la verve truculente avait également été premier vice-président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) avant de faire le saut à l'Assemblée nationale.

«Ti-Guy», comme l'appellent familièrement de nombreux militants, a gravi les échelons un à un. Faisant le saut du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à celui des Ressources naturelles en passant par celui de la Santé et des Services sociaux puis par celui des Affaires municipales, il cumule actuellement plusieurs responsabilités: transports, faunes et parcs, affaires autochtones et réforme électorale.

Une de ses plus belles heures de gloire, toutefois, il l'a vécue sur les bancs de l'opposition. En novembre 1987, alors que le PQ tentait péniblement de se relever des durs coups qui l'avaient secoué — rupture de 1984, défaite de 1985, décès de René Lévesque puis départ de Pierre Marc Johnson —, Guy Chevrette réussissait à resserrer les rangs en créant un climat propice au ralliement des troupes avant d'occuper le poste de leader de l'opposition pour une courte période.

Des économies substantielles

Par ailleurs, M. Chevrette avait convoqué les élus et les journalistes au bureau de comité de la députée de Pointe-aux-Trembles, Nicole Léger, hier, pour expliquer davantage les investissements à prévoir dans cette partie de l'île de Montréal. Accompagné par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, M. Chevrette a notamment fait savoir qu'il chercherait «tous les moyens légaux pour ne pas payer de taxes» sur les différents investissements liés au Plan de gestion des déplacements.

Lorsqu'une structure de l'État est maître d'œuvre d'un projet, a-t-il précisé, aucune taxe ne s'applique. Si une telle voie était empruntée, les projets pourraient coûter moins cher et se réaliser plus rapidement.

Ainsi, en prolongeant trois lignes de métro tel qu'annoncé, M. Chevrette pense pouvoir garder plus de 80 millions de dollars dans ses coffres. «On pourrait sauver des sommes faramineuses», a indiqué le ministre. *Cet argent pourrait être réinjecté dans le transport adapté ou les transports en commun.*

Le ministre Chevrette devrait faire part de sa «trouille» au conseil des ministres «au retour de Pâques».



S.V.P. Assurez-vous
de recycler ce papier
journal.

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés
au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces
et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec. H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Le petit Elian est plongé
au cœur d'une guérilla juridiqueMARK STEVENSON
ASSOCIATED PRESS

Miami, Floride — Après une journée riche en rebondissement jeudi, l'affaire Elian est retournée devant les tribunaux. La famille d'accueil du petit rescapé à Miami, après avoir refusé de céder à l'ordre gouvernemental de rendre l'enfant, a obtenu gain de cause d'un tribunal fédéral lui accordant un nouveau délai. Ce à quoi le ministère de la Justice a riposté hier par un contre-recours, pour un nouvel épisode de cette guérilla juridico-médiatique.

En tout état de cause, la ministre de la Justice, Janet Reno, a échoué jeudi à accélérer l'épilogue de cette affaire qui dure désormais depuis près de cinq mois.

Au grand bonheur des anticalistes de Miami qui ont fait la fête toute la nuit dans les rues de Little Havana, la Cour d'appel fédérale d'Atlanta a en effet délivré jeudi une injonction temporaire interdisant le transfert de garde d'Elián. En attendant de décider si elle compte auditionner les parties pour examiner le dernier recours déposé par le grand-oncle Lazaro Gonzalez et les siens.

Devant cette même cour, hier, le ministère de la Justice a contre-attaqué, réclamant que Lazaro Gonzalez se soumette d'abord et rende l'enfant à son père: dans un document de plus de 100 pages, il juge que le grand-oncle a violé la loi en ne se soumettant pas à l'ultimatum de la veille et n'est qu'un «simple membre éloigné de la famille».

Mais, geste de conciliation, le ministère s'est engagé à ne pas transférer la garde d'Elián à son père avant trois ou quatre jours tandis que Juan Miguel Gonzalez acceptait, lui, de rester aux États-Unis avec son fils tant que cet appel n'aura pas été entendu.

Requête en vertu des «droits de l'homme»

Évitant de mettre tous leurs œufs dans le même panier, la famille de Miami s'est aussi adressée hier à une autre juridiction, à Washington cette fois, avec comme objectif de bloquer le retour d'Elián à Cuba tant qu'il n'aura pas été certifié que les droits de l'homme tels que reconnus par l'ONU sont respectés sur l'île castriste...

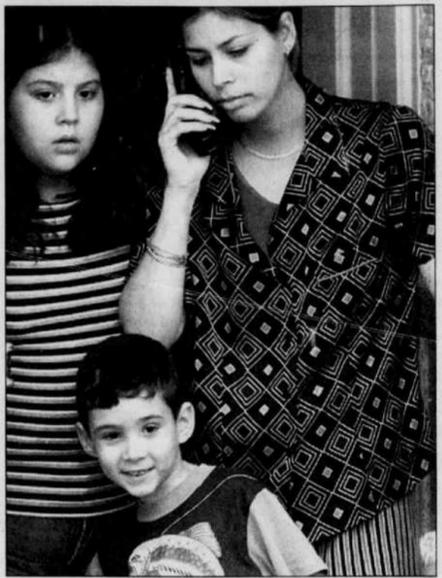
A son retour, Elián «risquerait d'être persécuté pour avoir tenté d'obtenir l'asile aux États-Unis. Il serait beaucoup plus endoctriné que les autres», affirment les avocats. L'audition, reportée hier, a été fixée à mercredi.

Reste que, concernant les «droits de l'homme» de cet enfant de six ans, une violente polémique fait désormais rage après la diffusion à la télévision d'une vidéo réalisée par la famille: sur ces images, Elián, assis sur son lit, agité et nerveux, parle à son père pour lui dire qu'il ne veut pas retourner à Cuba...

Ce qui a soulevé le cœur de bon nombre d'auditeurs et déclenché contre la famille de Miami et ses «tactiques médiatiques» d'exploitation d'Elián les critiques les plus virulentes depuis le début de l'affaire.

Ces images sont «profondément dérangeantes» pour Doris Meissner, directrice des Services d'immigration et de naturalisation (INS). Tandis que la représentante démocrate de la Californie, Maxine Waters, y voyait un véritable «lavage de cerveau», la «pire forme d'exploitation que l'on puisse voir», l'avocat de Juan Miguel a violemment protesté, intimant à la presse de rester à distance de l'enfant, «déjà suffisamment exploité».

Du coup, le réseau ABC, déjà critiqué pour la première interview de l'enfant par une de ses stars maison, se retrouve sur la sellette, affirmant avoir montré ces images pour expliquer jusqu'où pouvait aller la propagande...



Elián Gonzalez et deux de ses cousines dans la cour de la résidence où il se trouve toujours à Miami.

BOURSES

SUITE DE LA PAGE 1

de haute technologie s'est effondré avec un plongeon de 335,70 points (-9,67 %) pour terminer la journée à 3321,08 points. Moins affecté par la tourmente, le Dow Jones a néanmoins chuté de 616,23 points (-5,64 %) pour clôturer à 10 307,32 points. Au Canada, l'indice TSE 300 de la Bourse de Toronto a perdu 491,9 points (-5,49 %) pour clore cette séance mouvementée à 8473,51 points. Pour sa part, l'indice CDNX de la Bourse de l'Ouest, accueillant surtout des titres de haute technologie, s'est replié de 387,82 points (-10,4 %) pour terminer à 3338,26 points.

Depuis un mois environ, l'indice du Nasdaq s'est replié de 34 % par rapport à son record de 5048 points enregistré le 10 mars. Cette dégringolade s'inscrit donc dans un marché baissier qui, dans le jargon boursier, s'applique à un indice se repliant de plus de 20 % par rapport à son plus haut niveau.

Mais la correction de 9,67 % enregistrée hier sur le Nasdaq est exceptionnelle. Que s'est-il donc passé? Cette chute

vertigineuse a été accentuée par la publication de chiffres sur l'inflation inquiétants pour l'économie américaine, et ce, après une décennie de croissance soutenue.

L'indice de base des prix à la consommation, qui exclut l'alimentation et l'énergie (carburants, électricité, etc.), a augmenté de 0,4 % au mois de mars, nettement au-delà des prévisions des analystes, qui anticipaient plutôt une progression de 0,2 %.

Depuis maintenant presque un mois, les principaux secteurs composant le marché du Nasdaq ont contribué à la chute de l'indice. La déroute a commencé avec celui de la biotechnologie, dont l'indice au sein du Nasdaq a perdu 46 % depuis son record de 1596,53 points établi le 6 mars dernier.

Le condamné suivant était le secteur des télécommunications, dont l'indice a perdu 37 % par rapport à son plus haut du 10 mars. Ensuite est venu le tour du secteur de l'informatic. Son indice au sein du Nasdaq a perdu 34 % par rapport à son plus haut de 2964,66 points établi le 24 mars dernier.

Avec l'Agence France-Presse

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

observées et l'opération Phoenix avait été lancée. Elle «n'a pas eu le succès escompté», nous disent les Forces canadiennes cinq ans plus tard.

La liste des inerties d'Ottawa dans des champs de compétence qui relèvent de lui s'allonge encore. Pour ne nommer que celle-là, rappelons que le rapport de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction, la commission Baird, dort sur une tablette depuis 1993. En sept ans, les libéraux de Jean Chrétien n'ont pas cru bon y répondre.

Pendant ce temps, Ottawa s'est engagé dans des querelles de compétence avec les provinces. D'abord en créant un programme, limité dans le temps, de bourses d'étude du millénaire. Après deux ans d'âpres négociations, le Québec a accepté de réaménager son propre programme de manière à transformer certains prêts en bourses pour les étudiants récipiendaires de la Fondation des bourses du millénaire.

Ensuite, en ce qui concerne les congés parentaux, Ottawa n'est plus prêt à négocier avec le Québec son retrait du programme amélioré, qui verra le jour le 1^{er} janvier. Depuis 1996, le Québec veut créer son propre programme, qu'il juge plus avantageux. Il attendra cependant, car le gouver-

nement fédéral désire d'abord mettre en place le sien.

Et maintenant, Allan Rock exige un plan de réforme des systèmes de santé sans tenir compte du fait que beaucoup de provinces, dont l'Alberta, l'Ontario et le Québec, ont déjà effectué des virages structurels. Allan Rock répète qu'Ottawa ne se contentera pas de verser de l'argent aux provinces: il veut avoir son mot à dire sur l'utilisation de cet argent. Pourtant, en matière autochtone, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Robert Nault, n'hésitait pas cette semaine à se laver les mains du rapport du Vérificateur général sur l'éducation, répétant en Chambre qu'Ottawa entretenait une relation «de gouvernement à gouvernement» avec les bandes autochtones et que le moyen le plus approprié de régler les problèmes d'éducation consistait à leur donner le contrôle des institutions...

Si, dans le cas des provinces, le gouvernement fédéral veut la visibilité associée à toute amélioration des réseaux de la santé, à la diminution de l'endettement des étudiants et au prolongement des congés parentaux, de toute évidence il juge qu'il n'aurait rien à gagner à être plus visible dans le dossier autochtone. Mais les premiers concernés, eux, qu'en pensent-ils?

Comment dit-on, déjà? Ah oui: chacun son métier, les vaches seront bien gardées.

TELETUBBIES

SUITE DE LA PAGE 1

La semaine même où était annoncée la vente prochaine de figurines à l'effigie de Tinky Winky et de ses compagnons d'armes dans les McDonald, la publication scientifique *Nature* lançait une surprenante donnée: la planète compterait aujourd'hui autant de personnes souffrant de la faim que d'obèses «chroniques». Les Occidentaux sont de plus en plus gros de plus en plus jeunes, et c'est à la lumière de ces prémisses qu'une coalition largement composée de professeurs de l'université Harvard sonne la charge et somme par lettre le président de la chaîne publique américaine PBS de retirer des ondes les populaires *Teletubbies*.

«En présentant les *Teletubbies* comme une émission pédagogique pour des enfants d'à peine un an, PBS fait croire à tort aux parents que l'écoute de la télévision est bonne pour les bébés. Dans les faits, l'Académie américaine de pédiatrie croit que des enfants de moins de deux ans ne devraient pas du tout écouter la télévision», écrit la coalition.

Confier en partie l'éveil de bébés à des toutous vert, jaune, mauve et rouge est une chose, mais laisser des chaînes de fast-food sortir l'arsenal publicitaire lourd pour les exploiter en est une autre, beaucoup plus grave aux yeux de la vingtaine d'universitaires signataires de la lettre, dont la colère a trouvé de nombreux échos dans la presse américaine. «Si PBS se préoccupe de la santé des enfants américains, elle se doit de retirer les *Teletubbies* des ondes sur-le-champ.»

Au Canada, ce mois-ci, McDonald et les *Teletubbies* se sont aussi stratégiquement alliés. Je temps d'une campagne publicitaire. Ici comme aux États-Unis, les petites figurines *Teletubbies* seront offertes à compter d'aujourd'hui à l'achat des «joyeux festins».

Appelée à commenter la chose, Johanne Labrecque, professeur de marketing aux Hautes Études commerciales, spécialisée dans la restauration, croit qu'il faut nuancer. «Si McDonald a autant de succès auprès des enfants, c'est que cette chaîne de fast-food à caractère familial répond à un besoin. Les enfants s'y sentent chez eux, et les parents, s'ils n'y appréhendent ni la nourriture ni les chaises inconfortables, savent qu'ils n'ont pas à avoir peur d'y déranger qui que ce soit.»

Cette image d'une chaîne très familiale n'est pas née du jour au lendemain mais après maints efforts en ce

sens, relève Mme Labrecque. «McDonald est associée à Walt Disney depuis des années, elle organise aussi des fêtes d'enfants, aménage des aires de jeux...»

Un jugement à exercer

Tout ça, oui, pour attirer toujours plus d'enfants et en faire de fidèles clients, avoue Mme Labrecque. «Si McDonald s'associe aux *Teletubbies*, c'est parce qu'elle y trouve son compte, mais il reste que les parents savent très bien qu'on n'y sert pas la nourriture la plus saine qui soit.»

Chaque parent peut exercer son jugement, et c'est d'ailleurs de cette manière que le producteur des *Teletubbies*, Itsy Bitsy Entertainment, défend son entente de partenariat avec McDonald. Le président de l'entreprise, Kenn Viselman, rappelle que, par son marketing, Itsy Bitsy ne s'adresse pas aux enfants mais à leurs parents.

Katia Cyr, porte-parole des restaurants McDonald au Québec, précise que des annonces feront état à la télévision de l'entente avec les *Teletubbies* mais que ces publicités seront diffusées en dehors des heures d'écoute des enfants.

Erika Shaker, chercheur au Centre canadien des politiques alternatives, elle, n'en démord pas et trouve la campagne publicitaire dangereuse. «Il est déplorable que l'on cible les enfants de plus en plus jeunes pour en faire des consommateurs», s'inquiète Mme Shaker. «C'en est rendu que des entreprises conçoivent des ordinateurs pour les bébés, avec écran tactile et touches plus grosses.»

Maintenant que les parents n'ont qu'un enfant ou deux, ils peuvent les gérer ferme, se sentant souvent coupables de ne pas être plus présents auprès d'eux. «Les entreprises n'ont pas manqué de relever cette culpabilité et l'exploitent ferme. Hall-mark, qui fait dans les cartes de souhaits, l'a bien vu, elle qui s'est lancée dans les séries de cartes du genre: «Mon enfant, je t'aime, même si je ne peux pas être auprès de toi plus souvent.»

Si les enfants sont les premiers à jouer du violon avec leurs parents et à exploiter leurs cordes sensibles, les bébés ne peuvent tout de même pas prendre le volant et mener leurs parents chez McDonald... «Attention: dès l'âge de 18 mois, les bébés sont capables de distinguer une marque d'une autre. Un bébé de cet âge-là peut réclamer des Smarties, par exemple. Il peut tout aussi bien reconnaître sans difficulté aucune le grand M jaune.»

PENNAC

SUITE DE LA PAGE 1

«Au départ, j'avais décidé d'écrire un essai», dit Pennac, qui a fait la découverte du monde merveilleux des mises à pied et du chômage en épaulant un membre de son entourage au tribunal de conciliation, le Conseil des Prud'hommes, qui traite les cas de licenciement sauvage, en France. À travers cette expérience, il a parlé à de nombreux employés licenciés, à leurs avocats, il a assisté à des procès. L'idée a fait boule de neige. Abandonnant la forme de l'essai, Pennac a demandé à son ami Tardi (Adèle Blanc-Sec), qu'il décrit comme un «incorruptible» social, d'en faire une bande dessinée. Les images valaient mieux, à ses yeux, que tous les raisonnements qu'on aurait pu faire dans un essai. Et «le constat serait plus immédiat» ainsi, dit-il. Pour la première fois, les personnages au caractère marqué de Pennac se déplacent donc dans l'univers détaillé, réaliste des dessins de Tardi.

«Il y a quelque chose d'obsène dans la débâche, et il y a quelque chose d'obsène dans la façon dont on procède au débâchage; alors je me suis dit: pourquoi ne pas appeler cela La Débâche?», dit Pennac. Le tout, qui met en scène un chômeur exhibé comme un animal au Jardin des plantes de Paris, donne une bande dessinée percutante, peuplée de salauds et de bonnes pâtes, de femmes douces et pures, de femmes sans scrupules, dont le héros, ex-beau flic recyclé en chef d'entreprise corrompu, est une fripouille sans appel. Mais rassurons-nous, les méchants finissent (enfin!) dans la gueule du tigre. Car, dans la vie, souligne Pennac, les choses ne se terminent pas toujours ainsi, bien au contraire...

Depuis, remarque-t-il, plusieurs personnes se sont intéressées au sujet des relations de travail. Marie-France Hirigoyen, par exemple, auteure de l'essai intitulé *Le Harcèlement moral*...

Aujourd'hui au début de la cinquantaine, Daniel Pennac dit écrire pour se tenir en santé, bien que ses livres posent souvent un regard ironique, critique sur le système et sur la vie.

Un enfant qui pleure

L'écrivain est aussi professeur. C'est pour les enfants, d'ailleurs, qu'il a écrit notamment *Messieurs les enfants*, ainsi que *Comme un roman*, un essai sur la lecture qui suggère une charte des droits du lecteur, dont le droit de ne pas lire, de sauter des pages, de lire n'importe où, de lire n'importe quoi, bref une invitation au plaisir de lire. Or c'est encore chez les enfants que Pennac observe les conséquences de ce chômage qui le révolte. «Si quelqu'un est au chômage, il y a un enfant qui pleure, ou dont les résultats scolaires commencent à dégringoler; on se demande pourquoi, et on tombe très vite sur la dépression du père ou de la mère qui vient de se faire renvoyer, etc. Donc, la société est poreuse», dit-il. Et ceux qui ne s'en aperçoivent pas mentent, tranche-t-il.

Né à Casablanca, en 1944, Daniel Pennac a passé de nombreuses années de sa jeunesse, de l'âge de 12 à 20 ans, en pension. «Neuf ans de prison», dit-il. C'est de là, raconte-t-il, qu'il tient l'expérience de la famille d'élection, qui l'accompagne depuis longtemps dans ses romans, à travers la famille des Malaussène, cette tribu tissée de liens affectueux, dont le père et la mère sont éternellement absents, dont les membres sont protecteurs les uns des autres, envers et contre tous, et qui vit dans l'attachant quartier de Belleville.

Cette famille d'élection, amicale, de Pennac, elle compte dans la vie l'illustrateur Jacques Tardi, le photographe Robert Doisneau, avec lequel Pennac a aussi signé *Les Grandes Vacances*, et tous ces gens avec qui l'écrivain choisit un jour d'écrire un livre, de faire un film, de signer une bande dessinée.

Car, sans se résigner, l'homme écrit, décrit. C'est ce regard sur la société qui anime sa plume, «y compris quand j'écris des choses qui paraissent burlesques comme les *Malaussène*», dit-il. Depuis ses débuts, Pennac n'a pas cessé d'observer et de critiquer le monde. En fait, son tout premier ouvrage était effectivement un essai d'ethnologie, nous dit-il, qui portait sur le service militaire. «J'y étudiais la caserne comme un lieu tribal, primitif [...] C'était à partir de trois grands mythes du service militaire en France. Le premier est celui de l'égalité sous les drapeaux, qui est faux. Parce que s'il y a un lieu où les gens prennent conscience de leur appartenance de classe, c'est bien la caserne. Le deuxième mythe est celui de la maturité, alors que la caserne est un lieu de régression au stade pré-infantile [...]. Et le troisième est le mythe de la virilité, alors que c'est simplement un sexisme imbécile où la femme est divinisée si c'est la mère ou la sœur, ou réduite à une pure fonction sexuelle si c'est la fille que l'on voit dans la rue en passant.»

L'homme en est à la conception d'un futur roman, quand sa propre tribu, il est père d'une fille, ne l'appelle pas ailleurs. Car, dans les Malaussène comme dans la vie, «c'est, quoi qu'il arrive, l'attachement à l'autre qui est prioritaire par rapport, par exemple, à la corruption du social», dit-il. Un exemple que certains personnages, dans *La Débâche* comme dans la vie, auraient intérêt à suivre, pour le bénéfice de tous...